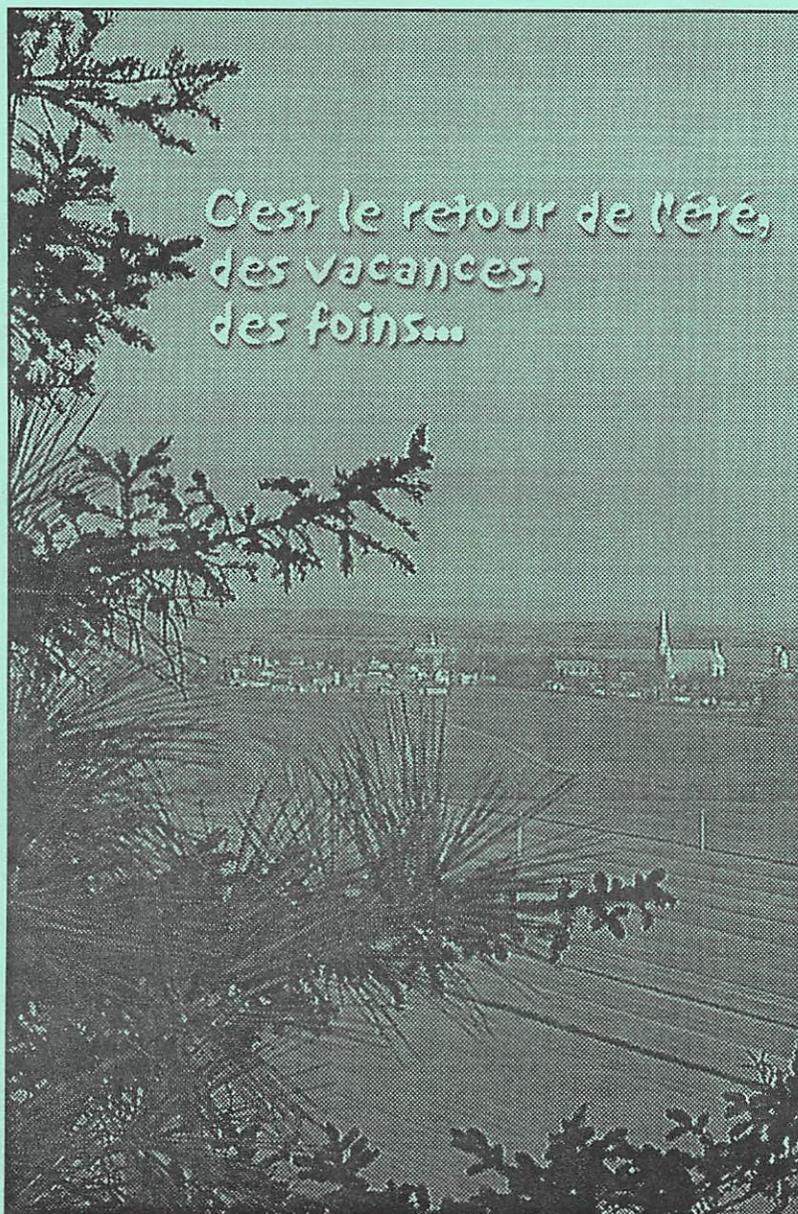


L'ÉCHO DE SAINT-FRANÇOIS

Vol. 7 n° 6 Juin 2000



C'est le retour de l'été,
des vacances,
des foins...

SOMMAIRE

Projet du millénaire	3
Bibliothèque du Rocher	5
Les Moulins (3ième partie)	6-9
Guide 2000 Changer d'adresse	10
Placement étudiant	11
Remerciements aux bénévoles	12
Lettre ouverte	13
CSST mesures de prévention	14
Cercle de fermières et recette	15
Base-ball	16
Chronique pastorale	17
La Francolière	18
Lettre ouverte	19-21
L'Écho municipal	25-34
Kin-ball	35

juin

2000

V E U I L L E Z N O T E R

La date de remise des articles, des publicités et des petites annonces est

le **13** de chaque mois

ADMINISTRATEURS

Raynald Laflamme	Président	259-2659
Lorraine Lamonde	Vice-présidente	259-2433
Laurence Hallé	Trésorière	259-2982
Valérie Savoie	Secrétaire	259-7536

DIRECTEURS

Réjean Cloutier	259-2567
Conrad Lamonde	259-7295
Gary Gendron	259-7498

Publicité

Réjean Cloutier

Petites annonces

Laurence Hallé

Maquette et mise en page

Raynald Laflamme, Pierre Cauffopé,
Gary Gendron

Photo première page

Pierre Cauffopé

Traitement de l'information textuelle

Valérie Savoie, Sophie Boissoneault,
Marly Girard, Sylvie Allaire, Jérôme Boissoneault,

Correction

Nicole Couture

Assemblage

Lorraine Lamonde, chef d'équipe

Abonnement

Conrad Lamonde

Impression

Imprimerie Bernier, Montmagny

Journal réalisé bénévolement StF communautaire

Les lettres ou articles doivent être dûment signés par leur auteur.

Le journal n'assume aucune responsabilité quant aux idées émises dans ses différentes composantes.

De plus, le journal se réserve le droit de rejeter toute lettre à caractère libelleux ou encore de l'abrégier ou de la corriger avant publication.

TARIFS PUBLICITAIRES

	COÛT MENSUEL	COÛT ANNUEL
Carte d'affaires	10,00\$	96,00\$
1/4 page	15,00\$	144,00\$
1/2 page	30,00\$	288,00\$
1 page	50,00\$	480,00\$
Petite annonce	2,00\$	
ABONNEMENT		
ANNUEL EXTÉRIEUR	3,00\$	24,00\$
GRATUIT POUR TOUS LES RÉSIDENTS DE SAINT-FRANÇOIS		

Nos de téléphone importants

Ambulance	911
CLSC Antoine-Rivard	248-1518
Feu	911
Municipalité	259-7228
Centre anti-poison du Québec	1-800-463-5060
Tel-Jeunes	1-800-263-2266

AMECO Association des
médias écrits
communautaires
du Québec

Distribution
Assermentée
AVDA
membre 2000

RPM média
Placement
circuit de
COMMUNAUTAIRE

Dépôt légal: Bibliothèque Nationale du Québec et du Canada

Suite heureuse au projet du millénaire

Projet du millénaire

En février dernier, nous vous avons fait savoir que nous avions fait appel au Fonds du Millénaire pour réaliser la mise en valeur de notre Site Institutionnel Classé entreprise dans le cadre du programme VVAP.

Or, au début de mai, monsieur le ministre Gilbert Normand était très heureux de nous annoncer que notre projet avait été sélectionné et que nous pouvions disposer d'une subvention de 18,133\$ pour sa réalisation.

Aujourd'hui, je veux remercier tous ceux et celles qui ont participé à l'élaboration de ce projet avec tant d'enthousiasme et d'énergie. Au nom de tous ces collaborateurs, je viens manifester ma reconnaissance à tous les organismes, sociétés, industries et services de la

paroisse qui, par leur promesse d'appui financier, nous ont permis d'obtenir ce support gouvernemental. Ces appuis nous assurent de pouvoir réaliser tous les objectifs que nous nous sommes proposés.

Jusqu'ici, vous n'avez encore rien vu de concret. Cependant, sans attendre cette réponse que nous espérons favorable, nous nous sommes réunis à plusieurs reprises et nous sommes interrogés sur les meilleurs moyens à prendre pour arriver à nos fins.

Les travaux de recherches historiques se sont poursuivis, des textes ont été écrits et très bientôt vous aurez l'opportunité de voir et de lire un dépliant touristique avec photos à l'appui présentant notre Site Institutionnel Classé. Ce dépliant sera diffusé par l'Office du Tourisme de la MRC de Montmagny. De plus, pour que la visite de notre église devienne plus intéressante, un autre dépliant plus modeste disposé dans l'église, vous permettra d'apprécier et de saisir la symbolique des décors disposés sur les murs de la nef, du chœur et au plafond.

Pour l'instant, notre préoccupation principale est focalisée sur les panneaux d'interprétation que nous avons l'intention d'ériger en ces lieux historiques. Nous espérons que leur conception et leur réalisation sauront satisfaire et votre goût et votre curiosité.

Entretien Ménager

Lavage de tapis

- meubles
- murs
- stores

Décapage

Cirage

Etc.

D. PAQUET inc.



ESTIMATION GRATUITE

358, Chemin St-François, Montmagny, Québec — G0R 3A0
TÉL.: 418-259-2559 FAX: 259-2342



P.P.R. ENR.

Pour tous les travaux de réparation et de rénovation

Plâtrage

Peinture int. et ext.

Résidentiels

Yvon Rémillard

1, rue Boivin
Saint-François

Tél: (418) 259-2415

Weed Man®

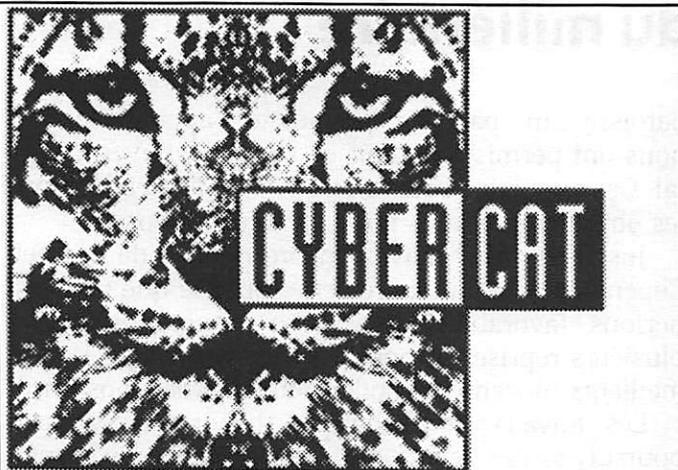
ENTRETIEN DE PELOUSE



ESTIMATION GRATUITE

256, chemin St-François O., Saint-François, Qc G0R 3A0
418-259-7700 / Sans frais: 1 800 463-4877

Jacques Boulet, président
Société de Conservation du Patrimoine de
Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud inc.



Cyber Cat inc.

Les spécialistes en catalogues électroniques sur Internet

www.cybercat.qc.ca

téléphone: (418) 259-2616

ROY

PRODUITS MÉTALLIQUES ROY inc.

52, boul. Morigeau
St-François, Montmagny, Qc G0R 2G0

Tél.: (418) 259-2711

Fax: (418) 259-2931

FABRICATION DE MOBILIERS DE MAGASIN
ET COMPOSANTES DE MÉTAL SUR MESURE

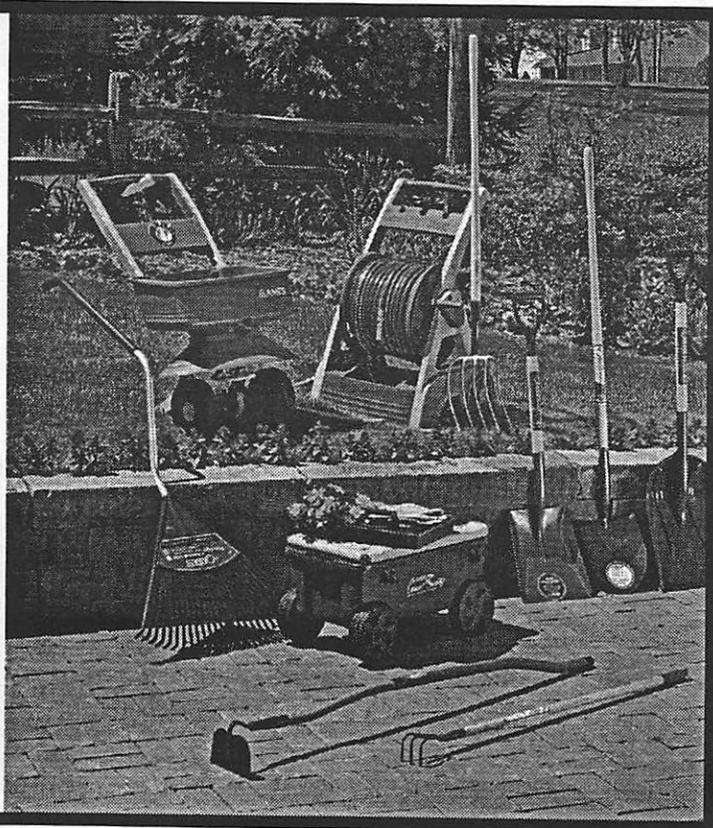


Manufacturier d'outils
de déneigement et de jardinage

Visitez notre site web pour en connaître
plus sur nos excellents produits:

www.garant.com

St-François, Québec, Canada G0R 3A0



Merci à la Société de conservation du patrimoine

Nous pouvons maintenant vous offrir à la bibliothèque du Rocher, pour consultation sur place, trois recueils gracieusement de la Société de conservation du patrimoine:

- *Recueil des baptêmes de St-François-de-la-Rivière-du-Sud 1734-1998* de Gérard Lamonde;
- *Recueil des mariages 1734-1993* de Gérard Lamonde;
- *Nécrologie de St-François* de Gérard Lamonde.

Nous avons également en main *Le gîte du passant au Québec* de la Fédération des agricotours du Québec.

À noter que la bibliothèque sera fermée dimanche le 18 juin à l'occasion de la fête des pères. Bonne Fêtes des Pères. Bonne Lecture.

Diane Gendron



Salon
KAPO
4, rue Boivin, Saint-François
Québec - GOR 3A0
418 - 259-7117

Coiffure
Elle et Lui
Carole Guillemette

☎ 418-259-2982

Laurence Hallé

TECHNICIENNE EN ADMINISTRATION

☛ Tenue de livre

☛ Impôt, etc.

1222, BOUL. ST-FRANÇOIS OUEST, SAINT-FRANÇOIS, GOR 3A0

Respectez votre environnement

La Municipalité a remarqué, et le phénomène n'est pas nouveau, que plusieurs empruntent le chemin à l'ouest du Centre des Loisirs pour aller jeter des déchets aux abords de la rivière du Sud.

La Municipalité ne veut absolument pas que ce site devienne un dépotoir à ciel ouvert. Dorénavant, seuls les résidus de tonte de gazon et les branchages seront tolérés.

Ceux qui ne se plieront pas à cette exigence et qui seront pris en flagrant délit se verront imposer des amendes substantielles. Si jamais la situation devient incontrôlable, la Municipalité va envisager sérieusement la possibilité de fermer l'accès de ce chemin.

Merci à l'avance de votre collaboration.

Yves Laflamme, Sec.-Très.



Le Café du Havre



Maintenant ouvert **TOUS LES JOURS**

Lundi au dimanche de 8h à 23h

Réservation: 259-2953 ou 259-2364

120, rue de la Marina, Berthier-sur-Mer



Les moulins sur la rivière Chiasson

Troisième partie

Pour l'instant, j'interromps l'histoire du premier moulin banal à eau situé dans les grandes «costes» même s'il lui reste trente-trois ans de vie. La seule raison de cette interruption vient du fait que je n'ai pas encore trouvé tous les documents désirés. J'espère toujours les dénicher un jour chez l'un ou l'autre des notaires auxquels les dames de l'Hôpital Général ont fait appel lors de leurs transactions. Or, j'ignore pour le moment, le nom de ces notaires.

L'ère Dénechaud

Aujourd'hui, je vais vous entretenir du deuxième moulin banal à eau construit à Saint-François dans la seigneurie Bellechasse-Berthier. En 1813, un tournant d'importance se produit dans la seigneurie, puisque les seigneuses changent de régisseur. Elles engagent, en remplacement de Louis Dunière, Claude Dénechaud par bail emphytéotique (1) pour une période de vingt-neuf ans. Monsieur Dénechaud est un riche négociant de Québec et est également membre du parlement. Par ce bail, les religieuses lui cèdent leurs droits de banalité, de cens, de rentes, lots et ventes. Elles recevront en échange quatre cent cinquante minots de bon «bled» et soixante-deux livres du cours actuel en argent. De plus, le nouveau régisseur accepte de faire rédiger un nouveau censier et un nouveau terrier de même qu'à faire construire un nouveau moulin banal à eau dans les six années à venir. Ce nouveau moulin sera de «proportion suffisante et commode pour y mettre deux bonnes moulanges, cribles, bluteaux et y loger le meunier».

Afin d'aider le dit Claude Dénechaud à construire ce nouveau moulin, les dames de l'Hôpital Général lui permettent d'utiliser tous les instruments et accessoires qui se trouvent dans le moulin existant alors dans les grandes «costes» à Saint-François. A l'expiration du présent bail, tous les moulins et constructions que Claude Dénechaud aura fait édifier reviendront aux propriétaires de la seigneurie.

Au moment où Claude Dénechaud signe ce bail, il est déjà le propriétaire du domaine seigneurial à



Ancien moulin banal au temps d'Eugène Tremblay

Berthier (2) sur lequel sont construits trois moulins à vent faisant farine. Dans un contrat subséquent (3), les dames de l'Hôpital Général font de Claude Dénechaud leur procureur général et spécial en lui accordant tous les pouvoirs dans l'administration de leur seigneurie.

À cet instant Claude Dénechaud qui est en pourparlers avec les religieuses depuis l'année précédente est déjà prêt à assumer cette nouvelle charge. Immédiatement, il se choisit (4) (5) un procureur pour administrer la seigneurie dont il vient

d'obtenir la gérance. Jean Massé, marchand de Saint-Thomas obtient cette fonction qu'il conservera jusqu'à sa mort en 1817. Sans perdre un instant, ce dernier entreprend de réaliser les conditions acceptées par Claude Dénechaud lors de la signature du bail avec les religieuses.

En tout premier lieu, le sieur Jean Massé mandate le notaire Jean-Charles Létourneau (6) également de Saint-Thomas pour rédiger le terrier de la seigneurie Bellechasse-Berthier. En l'espace de deux ans ce fut chose faite. Tous les propriétaires de terres, terrains, maisons ont été recensés ; toutes les personnes présentes dans chaque maison, les bêtes possédées de même que les arpents de terre cultivés ont été annotés; de plus chaque propriétaire de terrain a été situé géographiquement en regard de ses voisins. Commencé le vingt septembre 1813, le tout était terminé le vingt et un août 1815. Ainsi, les seigneuses et le gérant de la seigneurie obtenaient un portrait exact de cette dernière et savaient quels revenus ils pouvaient en tirer. Ces renseignements sont contenus dans un volume de dimensions considérables qui fait partie de nos archives.

La construction du moulin banal en 1814

D'autre part, le nouveau procureur s'attaque à la tâche de construire un nouveau moulin banal à eau sur la rivière Chiasson dont la réalisation est prévue pour le printemps de 1814 sur la terre de Joseph et Michel Kemneur dit Laflamme au canton Morigeau.

Dès le mois de septembre 1813, il confie la préparation des divers matériaux à des intervenants différents et chacun de ceux-ci se voit convoquer chez le notaire pour ratifier les engagements déjà acceptés verbalement.

Les dénommés Pierre-Noël Destroismaisons dit Picard, Joseph et Michel Kemneur dit Laflamme (7), cultivateurs de Saint-François, s'engagent à bûcher et couper le bois selon un devis pré-établi, nécessaire à la construction du comble du moulin à farine. Le comble de cet édifice sera constitué de neuf fermes et les chevrons auront vingt-trois pieds de long. Toutes les dimensions des pièces nécessaires à cette construction sont indiquées au contrat; certaines lambourdes et poutres auront trente pieds de long et équarries à dix ou à douze pouces. Ces pièces de bois doivent être sur la place du moulin pour le premier avril 1814.

Dans un autre contrat(8), le même Pierre-Noël Destroismaisons dit Picard accepte d'équarrir et de tailler ces pièces de bois; il s'engage également à ériger le comble de ce moulin, à confectionner les cadres des onze châssis et des deux portes qu'il posera lorsque les maçons lui en feront la demande. La réalisation et la pose des lucarnes de même que l'érection des échafaudages sont également son lot. Il devra s'exécuter dès que la muraille du moulin sera terminée et en l'espace de quinze jours, le tout devra être terminé.

Louis-Marie Bernier(9), cultivateur de Cap-Saint-Ignace, en ce onze septembre 1813 accepte de fournir toute la chaux nécessaire pour assembler la muraille de ce moulin à farine. Dans ce contrat, il s'engage à transporter la chaux sur la place du moulin au fur et à mesure que les maçons en auront besoin.

Pour sa part, Louis Dessaint dit Saint-Pierre (10), cultivateur de Saint-François, prend la responsabilité

de fournir le sable pour faire le mortier. Comme pour la chaux, le sable sera mis à la disposition des maçons à leur demande.

Charles Lepage (11), cultivateur de la paroisse de Saint-Charles, et Pierre Javanelle, cordonnier de la paroisse de Saint-François, s'engagent à préparer vingt milliers de bardeaux de six à neuf pouces de largeur, sur un demi pouce d'épaisseur, planés, à l'écart rabattu, prêts à être utilisés; dès la fin de mars, ces bardeaux seront transportés sur la place du moulin à construire.

Le 18 septembre 1813 (12) Jacques Morin dit Ducharme, cultivateur de Saint-François, s'oblige par contrat à construire au printemps 1814 pour le compte du sieur Claude Dénechaud les murs de pierre du nouveau moulin seigneurial. Les longs murs auront soixante pieds en longueur et trente-deux pieds en largeur; à la base ils seront de l'épaisseur de quatre pieds et de deux pieds et demi à leur sommet et s'élèveront sur une hauteur de vingt-sept pieds environ. Quelle construction en perspective! Jacques Morin a la responsabilité de l'aplanissement du terrain, de l'approvisionnement en pierres, de la pose des cadres des portes et des fenêtres dans les ouvertures prévues au plan, de la construction des murs de refend, de la pose du crépi sur les murs intérieurs du logement du meunier. Les travaux devront débuter au printemps de 1814 aussitôt que la température le permettra et se continuer sans interruption jusqu'à l'achèvement complet. Pour s'assurer que le travail sera mené à terme, Jean Massé, le représentant de Claude Dénechaud, exige la caution de Pierre Morin(13), le fils de Jacques, l'entrepreneur de ce gigantesque ouvrage.

Si Jean Massé a arrêté son choix sur Jacques Morin, cultivateur de Saint-François, pour réaliser cette construction, c'est que celui-ci n'était pas un in-

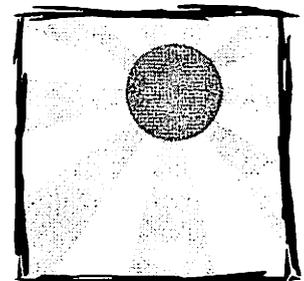
PSST!

LE BEAU TEMPS EST ENFIN ARRIVÉ!

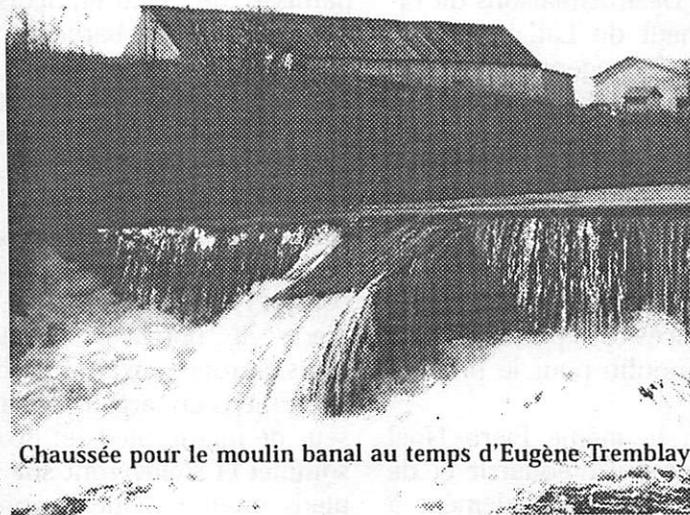


**A votre S.C.A. Rivière-du-Sud,
vous trouverez de tout
pour ensoleiller votre été:**

Produits de piscine, BBQ, jardinage, patio, etc.



connu. En effet, en 1792 (14), ce dernier avait construit pour le compte des seigneurs DeLanaudière le moulin du Grand Sault à Saint-Raphaël. C'est également à Jacques Morin que ces mêmes sieurs DeLanaudière avaient fait appel pour sa réparation en 1798 (15) après qu'il ait subi des dégâts considérables en raison de la crue des eaux de 1796. Il semble bien que cette crue inhabituelle ait aussi fait de bien grands dégâts au moulin situé dans les grandes «costes» à Saint-François; pour remettre le moulin en état de fonctionner, Jacques Gendron, l'homme de confiance des dames de l'Hôpital Général avait également confié cette tâche à ce même



Chaussée pour le moulin banal au temps d'Eugène Tremblay

Jacques Morin dit Ducharme (16). Il serait fort intéressant de connaître les autres réalisations de ce Jacques Morin et celles de son fils, prénommé aussi Jacques, spécialiste en constructions de ponts.

Le terrain sur lequel le moulin a été construit.

Tous ces contrats étant signés, il est temps d'acheter le terrain sur lequel le moulin sera construit. Claude Dénechaud se porte acquéreur (17) d'un premier terrain borné sur deux côtés par la rivière Chiasson et mesurant trois perches et douze pieds de front sur onze perches de profondeur; pour sa part, Jean Massé (18), son procureur, fait l'acquisition d'un terrain voisin mesurant onze perches et dix pieds de front sur seize perches de profondeur. Ces deux terrains sont contigus et forment ensemble une superficie convenable pour les besoins du nouveau moulin banal. Ces deux terrains ne sont qu'une minime partie de la terre des frères Joseph et Michel Kemneur dit Laflamme. Au contrat nous pouvons lire que Claude Dénechaud accorde à Michel Kemneur dit Laflamme le droit de continuer à faire fonctionner son moulin à scie construit sur la rive sud de la rivière Chiasson alors que le moulin à farine sera établi sur la rive nord quelque peu en aval. Les deux moulins se serviront de la même chaussée déjà construite et son entretien incombera à l'avenir au propriétaire du nouveau moulin banal qui sera par contre le premier bénéficiaire de l'eau en période de sécheresse.

Quelques jours plus tard (19), chacun des deux frères Jean-Baptiste et Pierre Martineau acceptent de céder une lisière sur leur terre respective pour laisser place à la route qui desservira le nouveau moulin banal dont la construction est prévue pour le printemps 1814.

La visite du grand voyer

Comme vous pouvez le constater, rien n'a été laissé au hasard. À peu près tous les contrats ont été signés en septembre et octobre 1813 et chacun des contractants a sa part de travail à accomplir dans un laps de temps qu'il est tenu de respecter. Le sieur Dénechaud et son procureur Jean Massé ont certes le souci que l'ensemble soit réalisé promptement. D'autre part, n'ayant trouvé aucun document mentionnant le non respect des contrats signés, nous sommes portés à penser que les travaux ont été exécutés selon l'échéancier établi par les contrats. De plus, en réponse à la requête du 9 juillet 1814 faite par le sieur Claude Dénechaud, le grand voyer, Jean-Baptiste d'Estimauville s'est présenté à Saint-François le 17 août 1814 afin d'établir le tracé du chemin pour se rendre au nouveau moulin banal.

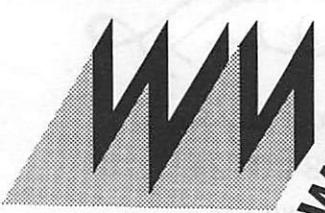
Sur place, après s'être assuré du consentement de tous les intervenants, le grand voyer a établi les bornes de ce chemin dans la ligne entre la terre de Pierre Martineau et celle de Jean-Baptiste, son frère, sur une distance de dix-huit arpents à partir du chemin royal situé sur le haut des coteaux à peu de distance de la rivière du Sud. Puis faisant une équerre, il a traversé les terrains de Pierre Martineau, de Christophe Javanelle, de Louis Marceau et de Jean Massé pour arriver à l'emplacement sur lequel le nouveau moulin banal est déjà construit. Dans son procès-verbal daté du 2 septembre (20), le moulin semble à peu près complété.

À ce moment-ci, on peut se demander combien de manœuvres et de maçons ont travaillé à ce travail gigantesque, combien de voyages de pierres les censitaires ont dû transporter en ce lieu. Sans connaître la date de l'inauguration de ce moulin, essayons de nous imaginer Claude Dénechaud, Jean Massé, trois ou quatre religieuses et les constructeurs qui atten-

dent avec impatience le moment où l'eau va remplir les godets de la grande roue qui, lentement d'abord, s'est mise à tourner, a pris de la vitesse et a entraîné les mécanismes les uns à la suite des autres pour finalement actionner les meules. Ce jour-là il y eut certainement une petite célébration au canton Morigeau qui a pris assez d'importance pour que son nom soit mentionné dans le dictionnaire illustré " Noms et lieux du Québec " (21) réalisé par la commission de toponymie du Québec. Ce jour fut assurément le début d'une ère de prospérité accrue pour ce canton déjà bien pourvu en moulins à scie.

Si seulement Claude Dénechaud ou Jean Massé nous avait laissé quelques mots au sujet des événements heureux de cette année faste que fut 1814, peut-être que nous aurions appris le nom du farinier à qui ils ont confié ce bijou de moulin. Faute de document à l'appui, peut-on émettre l'hypothèse que le premier farinier de ce moulin fut le même qui abandonnait à son triste sort le moulin dans les grandes «costes»? Rien ne nous permet de l'assurer et de toute façon de 1814 à 1821 nous ignorons si cette prestigieuse fonction a été remplie par une ou plusieurs personnes. Le nouveau moulin faisait probablement de la bonne farine et tout le monde était content.

Pierre Garant
Tél.: 418-259-2655
Fax: 418-259-2158



WEED MAN
708, ST-FRANÇOIS O., c.p. 98
Saint-François, Québec
Canada G0R 3A0

Jacques Boulet, président
Société de Conservation du Patrimoine
Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud

À suivre
La 2^e partie de l'histoire des moulins de la rivière Chiasson se poursuivra dans notre prochaine édition.

Faites un choix éclairé!
Visitez chaque pièce de votre maison comme si vous y étiez réellement avant sa construction



LA RISE
MAISONS 4 DIMENSION

MONTMAGNY 240, Des Ateliers 248-0401	QUÉBEC 2540, Boul. Hamel 683-3343	RIMOUSKI 231, Des Sorbiers 724-7726	CHICOUTIMI Place du Royaume 543-1212
--	---	---	--



TERRASSEMENTS JONCHAS
& Frères inc.

- EXCAVATION
- TERRASSEMENT
- DRAINAGE
- NIVELAGE

• Choix varié de matériel naturel, tamisé, concassé

• Terre noire

• Sable et gravier

• Pierre

ESTIMATION GRATUITE
15 ANS D'EXPÉRIENCE
INFORMEZ-VOUS

• Vente et installation de fosses septiques

• Représentant — installateur autorisé système 

Rés.: Martin 248-2585
241, route Normandie, Montmagny
Pag.: 241-7485
Rés.: Rémi 248-6889
Rés.: Daniel 248-7818
Tél.: bur.: 418-248-2585
Fax: 418-248-8387

Nouveautés dans l'édition 2000 du guide *Changer d'adresse*

Communication-Québec met à votre disposition une fois de plus cette année le guide *Changer d'adresse*, afin de vous faciliter la tâche dans vos multiples démarches occasionnées par un déménagement. Au contenu de la nouvelle édition s'ajoute une toute nouvelle section intitulée Les préparatifs et autres démarches.

Dans cette partie du guide, on y retrouve, entre autres, des renseignements sur la planification du déménagement, le choix du déménageur, les assurances, le bail et les déménagements déductibles d'impôt.

De plus, l'édition 2000 du guide *Changer d'adresse* fournit de précieux conseils sur les démarches à suivre pour s'assurer que le courrier soit livré à la nouvelle adresse. Ce guide contient une description des démarches permettant d'aviser les principaux services gouvernementaux d'un changement d'adresse ainsi qu'une liste de rappel des avis à donner aux organismes privés avec qui vous faites habituellement affaire.

Pour obtenir gratuitement un exemplaire du guide *Changer d'adresse*, il suffit de téléphoner ou de vous rendre au bureau de Communication-Québec à Saint-Georges au 11278, 1^{ère} Avenue, tél.: (418) 226-3010 ou à Thetford Mines au 183, rue Pie XI, tél.: (418) 338-0034 ou sans frais au 1 800-363-1363. Ce guide est présentement accessible sur le site Internet de Communication-Québec à l'adresse: www.comm-qc.gouv.qc.ca.

Source: Guylaine Cyr, Communication -Québec

MARTIN SIMARD TRANSPORT INC.

- Transport général
- Transport Gravier & Sable

275, Chemin St-François Ouest
Saint-François, Qc G0R 3A0

Tél.: 418-259-7789
Ligne directe: 1-800-463-8744



plantes de légumes
fleurs annuelles et
plantes vivaces
aménagement paysager



ferme horticole lajoie inc
Tél.: 884-3124
330, Route 132
Saint-Valier (Québec) G0R 4J0



E M B A L L A G E S
L & M

Tél.: 418-259-7710
Fax: 418-259-7725

Saint-François (B.P. Morigeau)
Montmagny, Québec
GOR 2G0

Il est encore temps de s'inscrire au placement étudiant du Québec

Étudiants! Vous êtes désespérés de vous trouver un emploi intéressant pour l'été? Vous désirez gagner de l'argent tout en travaillant dans votre région? Réjouissez-vous! Il est encore temps de vous trouver un emploi!

La toute première étape à franchir, que vous soyez au secondaire, au collégial ou à l'université, est de vous inscrire rapidement au Placement étudiant du Québec (PEQ), un service relevant du ministère de l'Industrie et du Commerce (MIC), à l'adresse suivante: www.peq.mic.gouv.qc.ca.

Employeurs! Vous n'avez toujours pas embauché la perle rare étudiante pour alléger vos tâches, et celles de vos employés pour la belle saison? Si vous souhaitez donner la chance à un étudiant de gagner de l'argent, que l'emploi soit relié ou non à son domaine d'étude, le Placement étudiant du Québec peut vous aider.

Pour la 29^e année, le Placement étudiant du Québec continue à travailler pour les étudiants et les employeurs et rappelle que ses activités d'été sont amorcées depuis le début d'avril pour la région de Chaudières-Appalaches. L'emploi d'été ou le stage en milieu de travail, trouvé par l'intermédiaire du PEQ, représente une occasion en or pour les étudiants de

gagner un revenu dont ils ont largement besoin et d'acquérir une expérience professionnelle.

Programme PSES

Pour les employeurs, les services du peq représentent un outil permettant de trouver rapidement le candidat idéal, car l'organisme procède à une présélection avant de référer les candidats à l'entreprise. Afin de développer l'employabilité, le mic offre, entre autres, un programme particulièrement populaire auprès des entreprises intitulé le programme de soutien à l'emploi stratégique (PSES). Par son entremise, l'employeur peut bénéficier de l'expertise d'un étudiant tout en offrant la chance à ce dernier d'approfondir les connaissances relatives à son domaine d'étude. Cette aide financière couvre jusqu'à 40% du salaire de l'étudiant embauché.

Pour recevoir plus d'information à ce sujet, communiquez avec: Odile Thibault, coordonnatrice, ou Josianne Fortin, représentante, au bureau du peq à Montmagny au (418) 248-4628 ou passez nous voir au 68, rue du Palais-de-Justice, bureau 103, à Montmagny.

Source : Odile Thibault, coordonnatrice
odile.thibault@mic.gouv.qc.ca

Vente et adm.: 418-259-7721
Fax: 418-259-7725

Québec: 1-800-463-7022
Ontario et Maritimes: 1-800-463-7050

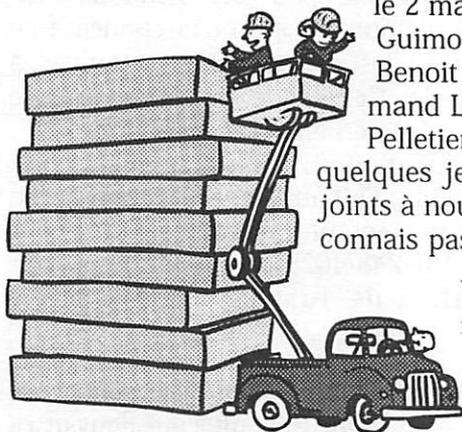


MORIGEAU · LÉPINE

25, rue de L'Étang
Saint-François, (B.P. Morigeau)
Cté Montmagny, G0R 2G0

Merci aux bénévoles

Les bandes de la patinoire ont été démontées et remisées. Les jeux de ballon-panier ont été transportés sur l'aire de stationnement. Les abris des joueurs de hockey ont été déposés à un endroit où ils ne nuisent pas et finalement les estrades pour le baseball sont rendues à leur place. Merci à la compagnie Garant de nous avoir prêté un véhicule chargeur pour soulever les équipements plus lourds. Merci aux bénévoles qui ont participé à cette corvée mardi soir,



le 2 mai dernier: Étienne Guimond, Richard Fiset, Benoit Létourneau, Normand Lacroix et Herman Pelletier. Merci aussi à quelques jeunes qui se sont joints à nous mais dont je ne connais pas les noms.

Yves Laflamme, au nom des Loisirs de St-François de Montmagny inc.

Promutuel Montmagny, un assureur au service des gens d'ici



Une équipe dynamique et professionnelle à l'image et à l'écoute des gens d'ici.

Des services personnalisés entièrement offerts en région, de tout premier contact jusqu'au règlement d'un sinistre

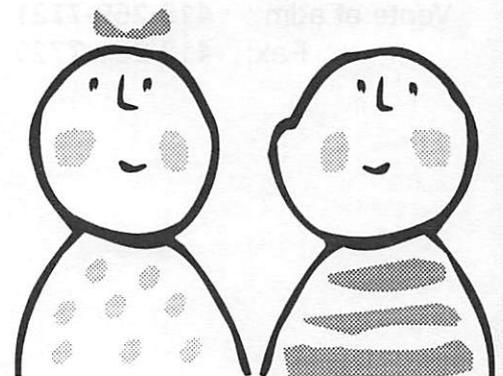


Richard Galibois, agent
259-7405

ASSURANCE

habitation • automobile • commerciale • agricole • vie

NOUVELLE GARDERIE EN MILIEU FAMILIAL

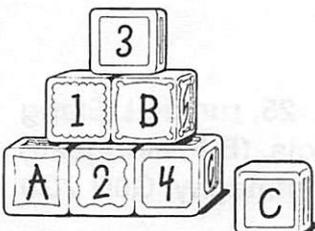


798 Chemin de la Rivière-du-Sud, Saint-François
Reconnue par le CPE ENFANT BONHEUR

Maintenant ouvert!

Places disponibles à 5.00\$ par jour

Pour information: Hélène 259-2929



Le pouvoir du maire

Lors de la dernière réunion du conseil municipal, la population a dû se rendre compte qu'il y avait un grand désaccord autour de la table du conseil en raison d'une décision prise uniquement par monsieur le maire.

Pourquoi n'a-t-il pas consulté ses conseillers avant de congédier le directeur des travaux publics en plein dimanche après-midi tout en se basant sur de fausses raisons, comme invoqué le regroupement des municipalités de Saint-François, Saint-Pierre et Berthier-sur-Mer? La vraie raison est tout autre! Monsieur le maire n'a jamais eu confiance en notre directeur des travaux publics. Il voulait prendre les décisions à sa place. Il voulait être roi et maître au garage municipal.

Souvent, monsieur le maire prenait ses décisions avant de rencontrer les conseillers. Monsieur le maire a toujours voulu être au-dessus de tout et ne faire confiance à personne. Les conseillers ont suggéré de mettre en place un comité, mais jamais la décision n'a été votée au conseil. Le dicton "un pour conduire la barque, ça suffit" s'est imposé une fois de plus; le cas présent le démontre.

Pour un contremaître, il n'est pas facile de travailler quand les poignards lui arrivent toujours dans le dos. La moitié des conseillers sont en désaccord avec la façon de faire du maire. Il nous semble que la démocratie a encore sa place dans notre société. Nous avons été élus pour prendre des décisions pour le bien-être des contribuables de Saint-François. Il y a un an, le conseil municipal avait engagé un homme avec une expérience que personne n'avait à Saint-François. Nous ne pouvons comprendre qu'on puisse évaluer un homme après un an de service, sans aucun critère d'évaluation établi. Il nous semble que dans la première année un homme a beaucoup d'expertises et d'études à faire sur le terrain; c'est normal. Il aurait commencé à devenir meilleur au fil des ans. Travailler dans une ville et dans une municipalité, c'est différent. Monsieur L'Italien, à sa deuxième année, après avoir pris toutes les données de nos hivers, aurait donné ce qu'on n'a jamais eu et qu'on n'aura jamais. Monsieur L'Italien a tout fait pour améliorer les façons de faire des travaux publics en structurant ce service et il a réussi même si monsieur le maire ne pense pas ainsi. Cet homme a donné beaucoup à la municipalité. Il avait beaucoup à nous apporter car c'est un gestionnaire de grande expé-

ence. Nous souhaitons bonne chance à son remplaçant, mais nous restons perplexes.

Pourquoi congédier ou si vous aimez mieux un non-renouvellement de contrat basé sur un seul point négatif qui à notre sens n'en est même pas un selon les dires du maire. Quand nous évaluons le passé de la Municipalité, plaintes et routes fermées, ceci ne s'est pas passé durant le dernier hiver.

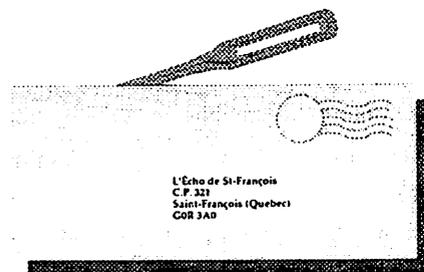
Les discussions et les désaccords de fonctionnement qui se faisaient entre monsieur le maire et monsieur L'Italien ne se sont jamais exprimés devant nous, conseillers. Aucune preuve de ce que monsieur le maire affirmait à son sujet n'est crédible à notre point de vue. Monsieur L'Italien était un homme discipliné, peut-être trop pour monsieur le maire qui ne pouvait le manipuler à son goût. En passant, nos employés des travaux publics n'ont jamais eu un patron tel que monsieur L'Italien. Ils l'ont dit eux-mêmes.

Aucune résolution n'a été rédigée, appuyée et adoptée pour tous les reproches faits à l'intention de monsieur L'Italien par monsieur le maire. Ça prend une dose de courage pour dénoncer cela. Ce n'est pas dans un climat comme ça que nous aimerions tous travailler en équipe.

Présentement, nous sommes trois conseillers qui n'acceptons pas les décisions de magouillage prises ici et là. Lors de la dernière séance du conseil, monsieur le maire a été obligé d'utiliser son droit de vote, ce qui ne s'était jamais fait à Saint-François. Nous demandons aux trois autres conseillers de se rallier à nous et de renverser la décision qui a été prise lors de la dernière réunion du conseil en mai dernier.

Après tant d'années à la mairie, il faudrait que monsieur le maire donne sa démission. Pour nous, un bon maire devrait faire une gestion participative. Mais après 35 ans, monsieur le maire est devenu le seul maître. Il ne sait pas travailler en équipe pour le bien être des contribuables?

Réjean Cloutier, conseiller, siège no 6
Mariette Pelletier, conseillère, siège no 3
Yves Laflamme, conseiller, siège no 2



Décès d'un travailleur dans une porcherie de la région Chaudière-Appalaches :

LA CSST ET LA SANTÉ PUBLIQUE RAPPELLENT LES MESURES DE PRÉVENTION

Dosquet, le 11 novembre 1997 - C'est aujourd'hui que la coroner Louise Nolet a déposé son rapport concernant le décès d'un travailleur agricole survenu le 18 juin 1997 dans une porcherie de Saint-Apollinaire. La présentation en a été faite conjointement avec les directions régionales de la Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST) et de la Santé publique, de la planification et de l'évaluation, qui appuient la conclusion et les recommandations du coroner.

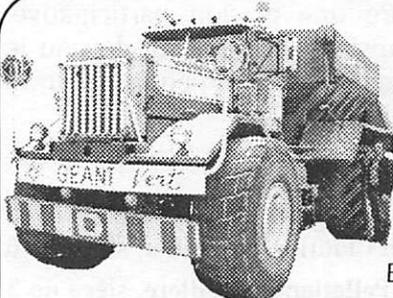
Comme l'indique la coroner Nolet, le décès a été causé par l'intoxication au sulfure d'hydrogène (H₂S) alors que le travailleur s'appropriait à réparer le système de pompage d'une pré-fosse à purin. Cette intoxication a entraîné une perte de conscience et la chute du travailleur dans le purin. Lors de cet événement, deux autres travailleurs ont également été intoxiqués et ont dû être hospitalisés. Selon la CSST et la Direction de la Santé publique, de la planification et de l'évaluation, « de tels accidents peuvent être évités par l'adoption de mesures de prévention appropriées, d'où l'importance de sensibiliser la population et d'informer les travailleurs et les employeurs des dangers reliés aux gaz toxiques et aux travaux près des fosses à purin. »

L'INTOXICATION AU H₂S : UNE RÉACTION FULGURANTE

Les gaz de fermentation, particulièrement ceux qui sont produits par le lisier de porc, ont occasionné plusieurs accidents graves au Québec. En 1996, on a dénombré six décès survenus en milieu agricole : quatre sur des fermes porcines et deux reliés à la production de pommes de terre. Parmi ces gaz toxiques, le sulfure d'hydrogène (H₂S), produit lors de la décomposition de la matière organique, est le plus souvent en cause lors des décès par intoxication en milieu de travail. Les symptômes sont fulgurants et multiples : irritation des muqueuses, céphalées, nausées, toux, étourdissements, essoufflements, oedème pulmonaire, hypotension, arythmie cardiaque, convulsions, coma et même la mort.

Plusieurs types d'emplois dans les secteurs d'activités industrielles, municipales et autres productions agricoles peuvent occasionner une exposition au H₂S. Cependant, la plupart du temps, les accidents surviennent dans les fosses à purin ou dans les égouts. Plus de 50 % de ces accidents se produisent dans les fermes porcines lors de la vidange, du brassage et du pompage du fumier liquide entreposé depuis un certain temps dans les pré-fosses, ou encore lorsqu'on répare une des pièces nécessaires à ces activités. Il importe donc de prendre les mesures appropriées

Suite à la page 22



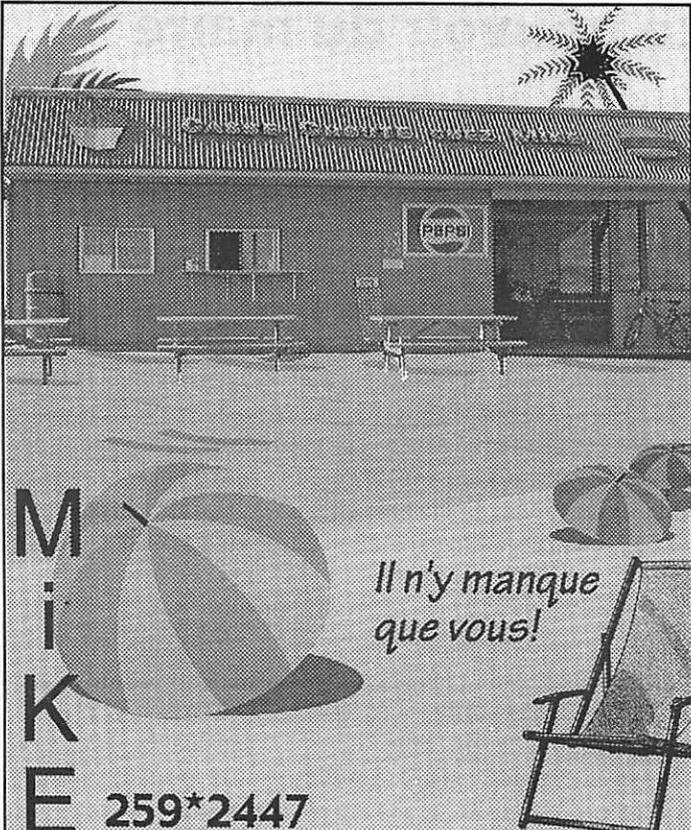
90226069
QUÉBEC INC.
Transport général

MARCEL GUIMONT, PROP.

Épandage de pierres à chaux agricoles

60, rue Paradis
Saint-Raphaël, Bellechasse G0R 4C0

418-243-3408



**M
I
K
E** 259*2447

Il n'y manque
que vous!



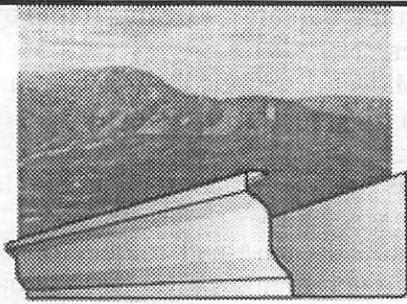
BOUCHERIE
Richard Morin

Service d'abattage • Produits maison • Viande de choix

602, Chemin St-François Ouest
Saint-François, G0R 3A0
Tél.: (418) 259-7783

- Poulets BBQ cuits sur place
- Farine «Monarch»
- Produits exclusifs...

**SPÉCIAUX EN MAGASIN
TOUTES LES SEMAINES**



GOUTTIÈRES
Appalaches

PIERRE MORIN

76, AVE STE-BRIGITTE, MONTMAGNY, (QC), G5V 2Y4

- ◇ Gouttières en aluminium sans joint, multi-plis
- ◇ Recouvrement de fenêtres en aluminium
- ◇ Recouvrement de larmiers (Fascia-Soffite)
- ◇ Installation résidentielle et commerciale
- ◇ Choix de couleurs
- ◇ Garantie 20 ans (matériaux)
- ◇ Garantie 5 ans (main-d'oeuvre)

Service après vente

248-4619

Assemblée générale des fermières

Le conseil d'administration du Cercle des Fermières vous invite à l'assemblée générale annuelle de notre cercle le 14 juin à 19:45 hres au local habituel. Le programme est le suivant : élections, échange de plantes (une plante), partie récréative afin de bien terminer l'année.

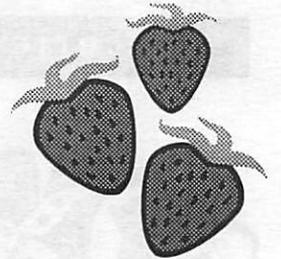
Travaux du mois : exposition des travaux de l'année. N.B: N'oubliez pas que vous avez jusqu'au 20 juin pour payer votre abonnement et le support financier au coût de 21\$. Nous tenons à féliciter Mme Thérèse Vézina-Lamonde, qui fut choisie mère de l'année lors de la réunion du 10 Mai.



La recette des Fermières

Tarte Divine aux fraises fraîches

- 1 pinte de fraises fraîches
- 1 tasse de cassonade
- 1 1/4 tasse d'eau
- 1/8 cuillère à thé de sel
- 3/4 cuillère à soupe de jus de citron
- 6 à 8 cuillères à soupe de fécule de maïs
- Colorant alimentaire rouge



Laver les fruits, couper les plus gros en deux. Mettre la cassonade et 1/2 tasse d'eau dans une casserole et amener à ébullition. Délayer la fécule de maïs dans les 3/4 de tasse d'eau qui reste.

Ajouter graduellement au sirop. Faites cuire sur feu doux jusqu'à ce que ce soit épais et clair. Ajouter sel, jus de citron et colorant rouge pour donner au mélange la couleur des fruits. Verser ce mélange chaud sur les fruits. Mélanger délicatement et laisser tiédir. Verser dans une croûte de tarte cuite de 9 pouces. Garnir de crème fouettée sucrée et de fraises.

Bon appétit!

PLAY BALL !



Notre saison de base-ball a débuté cette année par un tournoi de mise en forme qui a eu lieu le samedi et dimanche 20 et 21 mai. Le tout s'est déroulé à St-François pour le niveau Atome et Bantam. Pour le niveau moustique cela a eu lieu à Montmagny et Pee-Wee à St-Raphaël.

Pour la première fois nous avons fait un camp d'entraînement qui s'est déroulé à tous les samedi du mois avril, dans le gymnase de l'école et c'est François Létourneau qui s'occupait de ce camp d'entraînement. Les jeunes ont bien apprécié.

L'ouverture officielle a débuté le 26 mai. Nous avons eu 55 inscriptions pour un total de 5 équipes. Nous remercions à l'avance nos entraîneurs qui vont diriger nos joueurs et ceux qui s'impliqueront de près ou de loin au bon fonctionnement de la saison de base-ball.

Les entraîneurs sont :
 pour l'équipe Novice : à déterminer
 pour l'équipe Atome : Luc Lemieux et Jacques Morin
 pour l'équipe Moustique : Fred St-Pierre et Jason Lacroix
 pour l'équipe Pee-Wee : Normand Lacroix et Yvon Rémillard

pour l'équipe Bantam : Guy Tremblay et Herman Pelletier

pour le Midget : François Létourneau

Il y aura également des joueurs qui évolueront pour le midget avec Montmagny.

Nous vous invitons à venir encourager les joueurs et à appuyer vos équipes.

L'association du base-ball mineur de St-François vous souhaite une bonne saison de base-ball.

François Létourneau, président



JOACHIM LAFERRIÈRE
ÉLECTRICIEN INC.

ENTREPRENEUR ÉLECTRICIEN

RÉSIDENTIEL, COMMERCIAL ET INDUSTRIEL

• Service de nacelle • Téléphonie résidentielle

4, 3^e Avenue
 Saint-Raphaël
 G0R 4C0

TÉL.: 418-243-2074
 FAX: 418-243-2157

DÉPANNEUR ULTRA ST-FRANÇOIS enr.

Épicerie



Juin

Ça sent les vacances pour nos étudiants. Lâchez pas les jeunes, il ne reste que quelques dodos avant le grand congé.

Ça sent aussi la poudre pour les feux d'artifices de la Saint-Jean-Baptiste.

Cette année encore nous avons plusieurs modèles pour vos partys.

Bonnes
 Vacances

Nos heures d'ouverture

Lundi au jeudi : 6h30 à 22h
 Vendredi: 6h30 à 23h
 Samedi: 7h30 à 23h
 Dimanche: 8h à 22h



L'auto-bébelle et l'auto-boulet-de-canon

Des cas de rage au volant éclatent ici et là, comme une nouveauté sociale, comme un phénomène venu outre-frontière et adopté par l'homme automobilis québécois. Quelles en sont les causes? Quelles en sont les con-

séquences? Quels en sont les remèdes? Est-ce un phénomène en voie d'expansion?

Nos routes deviendront-elles une jungle livrée à la loi du matamore? du macho? du sans-loi?

L'automobile et ses variantes, de la bicyclette au lourd fardier en passant par la moto... et tout ce qui roule sur nos routes roulent de plus en plus nombreux et vite. Le grand nombre produit l'encombrement et l'énerverment. Par ailleurs, le chauffeur québécois semble de plus en plus pressé d'arriver même s'il va nulle part, donc impatient. On le constate à chaque fois que le citoyen ou le client lance l'ultimatum du «plus bref délai». Dans les salles d'attente ou dans la file de la caisse de la vendeuse, les nerfs s'agitent et s'emballent. L'impatience, l'encombrement font un cocktail explosif chez l'émotif, le bouillant et le prompt. Et, ça éclate au volant, surtout si c'est le printemps, si la nature s'est réchauffée, si c'est le temps de la pleine lune et s'il y a des admirateurs des performances au volant: tous ces éléments réunis font monter l'adrénaline et pousser le champignon, c'est l'auto-bébelle pour adolescents attardés. Il suffit de ce moment de folie pour virer à la catastrophe. Un accident est si vite arrivé; et une fois mort, il n'y a plus de remords possible; ce moment de folie est sans retour: reste une famille brisée et une vie écourtée. C'est ce qu'on appelle une mort bête, et sans résultat. L'expérience des uns semble stérile pour la leçon des autres. En sorte que nos routes ressemblent à un champ de bataille en temps de guerre, avec des centaines de morts et de blessés pour la comptabilité de fin d'année.

Nos gouvernements auront beau écrire des lois de plus en plus musclées, lever des campagnes d'éducation et de

prévention; les compagnies d'assurances auront beau élever leurs prix à des sommets prohibitifs pour les petits porte-feuilles il semble que ce soit insuffisant pour contrôler ce phénomène d'auto-destruction. Reste la responsabilité personnelle, c'est là le noeud de la solution: la r-e-s-p-o-n-s-a-b-i-l-i-t-é—p-e-r-s-o-n-n-e-l-l-e. C'est une proposition qu'on n'avance pas souvent et pas assez; personne d'autre que soi-même s'assoit derrière son volant; c'est toi, c'est moi qui contrôle les éléments de la conduite: ce n'est pas l'État, ce n'est pas l'assurance; c'est toi qui as le pouvoir de te détruire, de détruire les autres ou bien de leur laisser la vie. C'est l'auto-boulet-de-canon. C'est ici qu'intervient en force et en douceur la notion de charité chrétienne. Des panneaux au bord de la route éveillent à cette réalité: «la route, ça se partage»; «Bébé à bord», «passage scolaire», «enfants sur le trottoir», «l'alcool au volant, c'est criminel», etc. Tous ces slogans peuvent être vus et non retenus; ils peuvent aussi être retenus et appliqués par une conscience qui a le sens de l'autre, de sa vie, de son importance dans sa famille, dans son milieu. Dans l'auto de l'autre, il y a une personne humaine, des personnes qui ont droit au même respect que s'ils étaient en dehors de l'auto. La charité chrétienne s'accompagne et mobilise le sens de la responsabilité, de la prudence, du respect des lois, du respect de son prochain et finalement d'accorder à tous les circulants de faire un voyage, un déplacement sécuritaire d'un aller-retour réussi.

Il ya bien sûr et à regret des accidents qui peuvent arriver malgré toutes les précautions possibles.

Ce sont des cas facilement identifiables, sinon il faudrait rester chez soi, dans l'obsession de la peur. Le voyage en voiture automobile peut devenir une source de culture et se faire dans des conditions optimales. La vie en société est ainsi faite et emprunter la route est un acte éminemment social.

Bonne route!

Robert, curé



Vous voulez en savoir plus sur...

- la recherche d'emploi ?
- un Canada branché ?
- la sécurité nautique ?
- comment démarrer une entreprise ?
- les services à l'enfance ?
- la santé et les soins de qualité ?

Le gouvernement du Canada vous simplifie l'accès à de multiples renseignements. Un guichet unique offrant de l'information sur plus de 1 000 services se trouve au bout des doigts.

N'hésitez pas à communiquer avec nous !

1 800 O-Canada
1 800 622-6232

www.canada.gc.ca

ATME 1 800 465-7735

Canada





Message de Étienne

Bonjour chers lecteurs,
Il s'agit de mon dernier article pour cette année scolaire qui se terminera le 22 juin.

La Charte des droits et des devoirs

C'est l'article 7 que nous allons travailler au mois de juin. Il se lit comme suit : J'ai le droit d'obtenir réparation pour les dommages causés à ma personne. Ça veut dire que je dois réparer les torts que j'ai causés aux autres ou à leur matériel. C'est à peu près cela!!!

MariMusette

Nous aurons le plaisir de voir un spectacle à notre école mercredi le 17 mai. C'est un spectacle de musique, de contes et de marionnettes parlant de la Nouvelle-France.

Sorties de fin d'année

Chaque groupe a une sortie un peu spéciale pour la fin de l'année comme d'habitude. Je vous dis ce sera quoi pour chaque classe. La maternelle ira passer la journée au Lac Trois-Saumons le 2 juin. Plein d'activités variées seront vécues. Les élèves de 1ère à 4 e années iront au Zoo, le 12 juin. Des ateliers nouveaux et intéressants les attendent. Et nous les grands de 5e et 6e années, nous allons à la Ruée vers l'or au Ranch du Massif du Sud, le 16 juin. Il y aura une visite du musée de l'or et de la mine d'or, avec découverte d'or, brossage du cheval, mini golf à obstacles, spectacle du cheval savant, concours du lancer du lasso et observation de la faune avec une randonnée pédestre. Avec toutes ces sorties, nous aurons beaucoup de plaisir. Semaine québécoise de la famille

Nous, à l'école, nous avons souligné la semaine québécoise de la famille qui se déroulait du 15 au 21 mai. Le conseil a circulé dans les classes pour expliquer à l'aide d'affiches et de collants que c'est important de passer du temps avec notre famille et que ça compte la famille!

Activité de fin d'année.

Pour le mois de juin, nous allons avoir notre spectacle de fin d'année comme à tous les ans avec notre professeur Bruno Gendron. Cela se déroulera pour les parents intéressés qui veulent nous voir jouer et chanter le 21 juin en après-midi. Pour la dernière journée de l'année, le 22 juin, le conseil organise une journée sportive avec des activités diverses. Les

élèves seront regroupés en équipe avec des jeunes de la maternelle à la 5e année. Les 5e année seront les chefs des équipes et les 6 e année animeront les différents ateliers. Ce sera sûrement super!!!

La piscine

Tous les groupes auront aussi le plaisir d'aller à la piscine de L'école Louis-Jacques-Casault durant le mois de juin. Cela se fait dans le cadre de notre cours d'éducation physique avec notre professeur Jocelyn Boulet et sans oublier des parents accompagnateurs et nos professeurs respectifs.

Conseil des finissants

Le conseil des finissants à l'école La Francolière est composé de 4 personnes, Jayson Gourgues, Dominique Dorval, Christine Cauffopé et moi-même. Nous préparons notre journal des finissants avec la précieuse aide de Nicole Montminy, notre secrétaire adorée Suzanne et Denis aussi. Sortie spéciale pour le conseil des élèves.

Le conseil des élèves aura le plaisir de faire une sortie spéciale d'ici la fin juin afin de souligner et de remercier leur implication pour cette année. Probablement, un souper au restaurant et un bon film au cinéma. Sonia Blais et Valérie Savoie, les professeurs responsables du conseil des élèves nous accompagneront lors de cette activité. J'ai bien hâte. Ce sera agréable et divertissant!!!

C'est déjà la fin de l'année. Durant l'année scolaire, j'ai écrit plusieurs articles en le temps de le dire. Ce fut un plaisir pour moi. Merci à tous mes lecteurs et lectrices!!! J'espère qu'on se reverra. Bon été ensoleillé!

Étienne Morin, président

Gymnastique

UN QUART DE SIÈCLE EN REVUE

Le Club de gymnastique Magny-Gym célèbre son 25ième anniversaire de fondation.

Le spectacle annuel sera présenté à l'aréna de Montmagny, le samedi 3 juin prochain à 19 hres. Il mettra en vedette 135 gymnastes provenant des quatre coins de la région, encadrés de 12 entraîneurs et d'une cinquantaine de bénévoles s'affairant à l'organisation de cet événement qui clôture l'année gymnique 1999-2000.

Entrée: 6 ans et moins: gratuit,

7 à 15 ans: 3\$ 16 ans et plus: 5\$.

Bienvenue à tous!

Dédommagement et réparation pour vie empoisonnée?

À l'instar de la cause Constructions Désourdy vs des citoyens lésés de Bromont, où ladite compagnie a été condamnée à verser 177 000\$ à des contribuables pour leur avoir empoisonné l'existence, les résidents préjudiciés demeurant à proximité de l'industrie Les Produits métalliques Roy (PMR) de Saint-François peuvent-ils espérer dédommagement et réparation de la part de la Municipalité et de l'usine?

Dans le cas précité (1988), la compensation de 177 000\$ a été obtenue par des résidents pour les ennuis suivants : exploitation d'une sablière à environ 100 pieds des habitations; transformation du paysage champêtre d'où il ne reste presque rien et où des travaux ont été effectués jusqu'à 30 pieds d'une ligne de propriété; opération de chargeurs de camions et de pelles mécaniques puis circulation de camions; troubles respiratoires; pas moyen de manger à l'extérieur; boums retentissants et vibrations à une maison.

Leur enfer aura duré un an, alors que des citoyens de Saint-François, eux, vivent des ennuis depuis 1997. Le dénombrement des nuisances provenant des PMR dépasse de loin celui des préjudices des Bromontois présentés au juge

Jean-Louis Péloquin, de la Cour supérieure du Québec. Les voici :



- 1-circulation de quelque 200 véhicules des employés des PMR accédant à l'usine par une rue résidentielle, certains arrivant avant 6h00 le matin d'autres quittant à 3h00 la nuit (révolution de moteurs, vitesse, crissement de pneus, etc.);
- 2-circulation des camions qui accèdent à l'usine, certains à 7h00 le matin, et d'autres en repartent après 22h00 par la même rue résidentielle;
- 3- réverbération de tous ces bruits dans un corridor de tôle qu'est devenue la rue résidentielle;
- 4-vibration causées par tous ces véhicules lourds et légers;
- 5-circulation de chargeur se déplaçant sur la mauvaise voie de la rue résidentielle, bloquant le chemin et déflant l'automobiliste qui veut se rendre à son travail;
- 6- chargeur nuisant à la circulation de l'automobiliste qui veut se rendre à son travail, ne cédant pas la rue résidentielle aux résidents, ne se rangeant pas sur le terrain de l'usine;
- 7- stationnement de nuit des véhicules des employés à 50 pieds d'une résidence (claquement des portières, grondement des moteurs, bruit des tuyaux d'échappement, déclenchement d'alarme pour le vol);
- 8-des éclats de lumière des phares des véhicules des employés et des camions pénétrant dans une résidence;
- 9-lumière-sentinelles de l'usine qui éclaire jusque dans une résidence;
- 10-odeur de peinture à différentes heures de la journée;
- 11- en saison estivale, la nuit et le jour, bruit provenant de l'usine par une grande porte qui reste ouverte;
- 12-les déchets de l'usine jonchent le sol d'une résidence et se nichent dans ses arbres;
- 13- des odeurs nauséabondes proviennent du régulateur de pression des réservoirs de propane situés à la ligne d'une propriété;
- 14-livraison bruyante du propane dans ces mêmes réservoirs;
- 15-réservoir à essence situé à la même ligne de propriété où des camions viennent s'approvisionner;
- 16-en saison estivale, les employés prennent leurs pauses en dehors de l'usine, dans un lieu donnant directement sur une rési-

Suite à la page 20



LES CONSTRUCTIONS
JEAN BOUCHER

ENTREPRENEUR GÉNÉRAL
Rénovation • Construction
Résidentielle • Commerciale
194, rue Principale Ouest
Berthier-sur-Mer
Tél. et Fax: 259-2628

la nouvelle
GARANTIE
MAISONS
NEUVES
APCHA

Licence RBQ
8000-1316-58



RESTAURANT
L'ARRÊT
Stop

Autoroute 20 Sortie 364
Berthier-sur-Mer/St-François
259-7704

- Menu du jour
- Commande à emporter
- Pizza
- Mini-dépanneur ➤ Loto-Québec ➤ Diesel
- Salle semi-privée jusqu'à 40 personnes



Suite de la page 19

dence, ce qui entraîne un bris d'intimité à cette résidence; 17- le bruit des presses de l'usine se fait entendre malgré la fermeture de toutes ses portes; 18-la sortie d'une rue résidentielle est bloquée par un camion stationné à une porte de livraison (no 24) des PMR; 19-à différents moments de la journée, le boulevard Morigeau est complètement bloqué par un camion qui est reculé dans ou à côté de la zone de chargement de l'usine; 20-des employés accèdent à l'usine même la fin de semaine; 21-l'été, l'usine devient un " car-wash " pour camion.

À chaque problème, il y a une solution. Outre le nouveau chemin d'accès prévu à l'ouest de l'usine avec zone tampon et aire de stationnement pour les véhicules des employés et les remorques des PMR, l'application de toutes les suggestions qui suivent pourrait faire office de compensation et de réparation :

1-révision à la baisse du rôle d'évaluation des taxes; 2-effet rétroactif à 1997 de la révision et de la baisse du rôle d'évaluation; 3-interdire dorénavant tout accès à l'usine (autos, camions, chargeurs) par la rue résidentielle du Moulin; 4-circulation d'avant des chargeurs sur une longue distance, plutôt qu'à reculons; 5-afficher l'interdiction d'accéder à l'usine par la rue du Moulin; 6-transformer le mastodonte de tôle (PMR) en des murs de verdure (plantes grimpantes); 7-interdire en tout temps le stationnement de tout véhicule (auto, camions, etc.) à proximité d'une résidence; 8-modifier l'angle de la lumière-sentinelle de l'usine de façon à ne plus éclairer dans une résidence; 9- condamner toutes les portes de l'usine qui donnent sur la rue résidentielle du Moulin et du côté est pour les réutiliser sur le côté nord, là où il n'y a pas de résidences; 10-garder en tout temps toutes les portes de l'usine complètement fermées pour ne pas imposer de bruit dans l'environnement immédiat; 11- déplacer tous les conteneurs à déchets et sources de rebuts au centre nord de l'usine; 12- récupérer les déchets sur les terrains et dans les arbres avoisinants; 13- installer des murs insonorisés en bordure de ces conteneurs



Boulet
Encans Boulet inc.

ALFRED BOULET

564, ch. Riv.-Sud, Saint-François, Montmagny G0R 3A0
Tél.: (418) 259-7086 Fax: (418) 259-2610
Pierre Boulet, encanteur
www.encansboulet.com

Achat et vente de ferme

*Notre distinction,
votre satisfaction!*

de façon à atténuer le bruit lors de leur cueillette; 14- déplacer les réservoirs à propane et à essence au centre nord de l'usine; 15- installer des murs insonorisés en bordure de ces réservoirs de façon à atténuer le bruit; 16- aménager un coin agréable au nord de l'usine pour pauses estivales des employés; 17- augmenter l'insonorisation des murs de la partie de l'usine où se trouvent les presses; 19- placer une signalisation "Défense de stationner" sur le boulevard Morigeau, à la sortie de la rue du Moulin, à la porte 24 des PMR; 20- condamner la zone de chargement à l'extrémité ouest de l'usine, qui donne sur le boulevard Morigeau, et déplacer cette zone



Fenêtres Montmagny inc.

C.P. 160, St-François, Montmagny (Québec) G0R 3A0

Bur.: (418) 259-7763

Qué.: (418) 692-0659

Fax: (418) 259-7236

Mtl: (514) 848-7174

Internet: <http://www.polarwd.com>

AUTOPRO.
CARROSSERIE

GARANTIE NATIONALE
tant que vous êtes
propriétaire
de votre véhicule

- Service de «Frame master»
- Voitures de courtoisie
- Installation de pare-brise
- Estimation gratuite

**Votre véhicule est votre fierté
Votre satisfaction est la nôtre!**

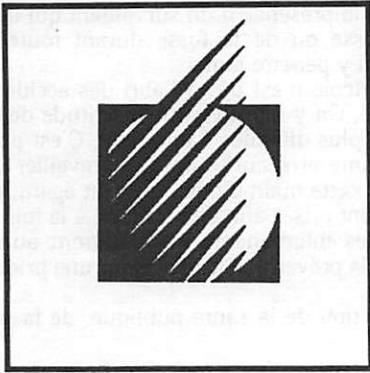
GARAGE FERNAND LANGLOIS ET FILS

174, 4^e Rue, Montmagny

Tél.: 418-248-5622, Rés.: 418-248-6072

Fax: 418-248-7071

PLUS DE 39 ANS D'EXPÉRIENCE



LOUIS-M. GARANT CONSULTANTS INC.

Spécialiste en Marketing
Parainnage d'entreprises
Catalogues électroniques sur Internet ou sur CD

2, rue Boivin, St-François QC G0R 3A0
Tél.: 418 259 2616

de chargement au nord; 21- limiter les activités de l'usine aux jours ouvrables de la semaine; 22- tenir les séances de nettoyage des véhicules seulement à l'intérieur de l'usine.

Toutes ces suggestions se présentent dans une ligne d'action importante des Produits métalliques Roy. En effet, la publicité de cette industrie prospère fondant ses assises sur le respect de l'environnement et sur son engagement de tous les jours, les idées amenées comme compensation et réparation, face à des nuisances indemnisables, devraient recevoir un accueil intéressé.

Tout le contenu de ce texte se veut une source d'informations et une coopération. Il appelle un engagement public de la part de la Municipalité et des Produits métalliques Roy. Se prononcer sur les actions qu'ils entreprendront c'est réduire considérablement les frustrations des résidents et c'est assainir l'environnement des gens lésés. Cela, il est à souhaiter, se déroulant en toute civilité.

Léna Tremblay
Contribuable préjudiciée
Rue du Moulin

Les Assurances Fontaine Lemay & Ass. inc.

234, boul. Taché Est, Montmagny G5V 1C2

(418) 248-3358

**ASSURANCE DES PARTICULIERS
ET DES ENTREPRISES**

**ASSURANCE DE PERSONNES
VIE - SALAIRE - PLACEMENTS**



Lucie Bolduc
C. d'A. Ass.



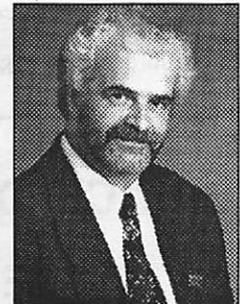
Judith Rémillard
c.a.d.



Denise Prévost
souscriptrice



Francis Fontaine, avc
Armagh
469-2176



Réal Fontaine, avc
Représentant en
épargnes collectives

AUTO - HABITATION - COMMERCE

FL : Un choix de confiance
SERVICES FINANCIERS

Suite de la page 14

pour éviter que l'agriculteur respire les gaz toxiques libérés lors du brassage du lisier

LES MESURES PRÉVENTIVES

Pour éviter de tels accidents, la csst et les intervenants de santé publique rappellent les mesures de prévention requises pour éviter l'exposition aux gaz toxiques ou lorsqu'on doit pénétrer dans les fosses, préfosse, citernes, épandeurs à fumier et à purin ainsi que dans les autres espaces clos.

Mesures requises pour éviter l'exposition aux gaz toxiques

-Lorsque l'évacuation du lisier se fait par gravité, installer un dispositif de ventilation assurant le refoulement des gaz vers la fosse.

-Installer un dispositif de levage à distance des portes ou un autre dispositif pour évacuer les dalots en toute sécurité.

-Lorsque la vidange se fait au moyen d'une pompe, installer un clapet anti-retour dans le conduit d'évacuation.

-Munir d'évents les fosses couvertes.

-Équiper la fosse afin que les problèmes puissent se régler de l'extérieur pour éviter que les travailleurs aient à entrer dans un espace clos.

-Dans les bâtiments comportant des planchers lattés, ne pas attendre que la fosse soit complètement pleine pour la vidanger.

- S'assurer que les travailleurs sont bien renseignés sur les dangers d'exposition aux gaz nocifs pouvant émaner du fumier.

Mesures requises lorsqu'il faut absolument pénétrer dans les fosses, préfosse, citernes, épandeurs à lisier et à purin et autres espaces clos

-Planifier les travaux à effectuer et évaluer les risques et dangers.

-S'assurer que les travailleurs ont la formation, les connaissances et les habiletés nécessaires pour travailler en espace clos.

-Obtenir l'autorisation du supérieur immédiat.

-S'assurer de la disponibilité sur les lieux d'un système de communication adéquat en cas d'urgence.

-Ventiler avant et pendant toute la durée des travaux.

-S'assurer que les moyens d'accès sont sûrs : garde-corps et échelles solidement fixés, bon éclairage.

-Vider, si possible, le fumier liquide et nettoyer les lieux.

-Vérifier à différents niveaux le pourcentage d'oxygène ainsi que la présence de gaz toxiques et explosifs à l'aide d'instruments de mesure appropriés.

-Mettre un harnais de sécurité relié à un câble retenu solidement à un treuil.

-Porter un détecteur 4-gaz en mode alarme et un appareil de

protection respiratoire autonome.

-S'assurer de la présence d'un surveillant qui demeure à l'entrée de la préfosse ou de la fosse durant toute la durée des travaux et qu'il n'y pénètre jamais.

Le milieu agricole n'est pas à l'abri des accidents du travail, bien au contraire. On y retrouve une multitude de dangers et les travailleurs sont plus difficiles à rejoindre. C'est pourquoi les intervenants en santé et sécurité doivent travailler conjointement pour sensibiliser cette main-d'oeuvre. À cet égard, des approches particulières seront prises afin de rejoindre à la fois cette clientèle de même que les intervenants qui oeuvrent auprès d'elle. Là comme ailleurs, la prévention doit devenir une priorité de tous les instants, partout.

Source : Direction de la santé publique, de la planification et de l'évaluation

Ferme
Porasseny inc. & Saint-François
Montmagny

Éleveur pur-sang et hybrideur (femelle F1)
Landrace, Yorkshire, DurocSuivie par le PEG, PVSP.
Membre du groupe PorcBeq inc.
(compagnie génétique porcine)

Tél.: (418) 259-2638 Fax: (418) 259-2319
Porcherie: (418) 243-3222 Cell.: (418) 241-3333

GARAGE
PATRICE SAMSON enr.

 • Mécanique générale
• Entretien de chariots élévateurs
• Entretien de camions

140, Principale Saint-Pierre Tél.: (418) 248-4646

SERVICE DE BULLDOZER
AIMÉ PROULX

 660, rang Milieu
Saint-Pierre
Montmagny (Québec)
Tél.: 418-248-3310

Les Équipements de Ferme
Jean-Paul Bonneau, prop.

Vente & Service

918, Boul. St-François O.
Saint-François, G0R 3A0
Tél.: 418-259-7289

NOMBRE-MYSTÈRE



Trouve ces nombres dans la grille et encercle-les.
Tu peux utiliser les chiffres de la grille plus d'une fois.

003	127	230	422	664	788	949
017	153	290	453	667	888	
018	190	340	606	724	930	
065	227	415	621	755	944	

3	0	4	1	5	0	1	2	7	3	2	6	2	1
5	1	5	3	8	9	6	6	7	5	5	3	8	3
4	7	6	0	6	8	4	5	7	2	4	6	0	9
2	5	3	1	9	0	8	9	6	8	9	0	6	4
2	9	7	2	2	7	3	4	0	1	8	0	2	4

Utilise ce code avec les chiffres qui restent pour trouver le nombre-mystère.

0	1	2	3	4	5	6	7	8	9
a	i	e	q	s	i	n	z	u	t

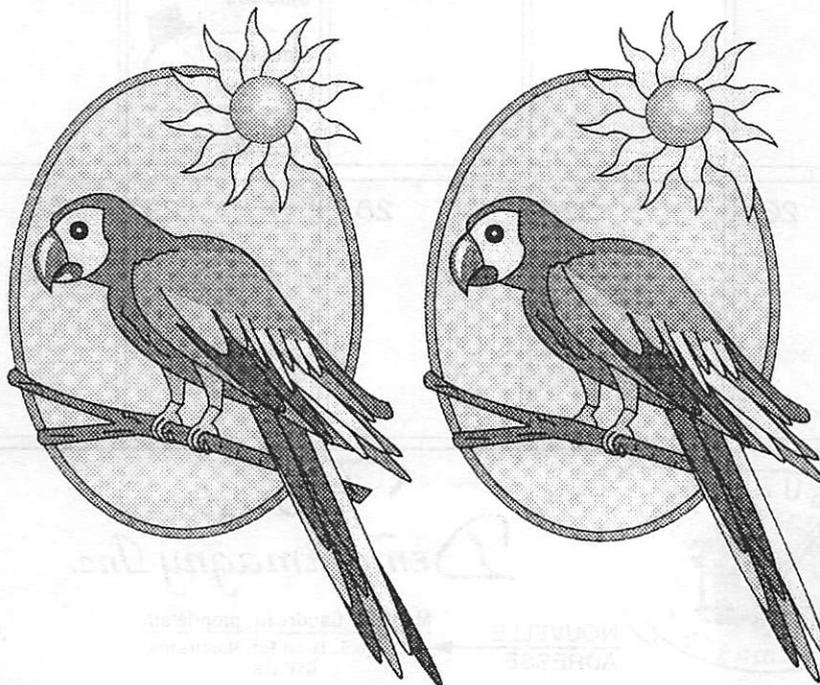


JEU DES DIFFÉRENCES

Solutions en page 35



Il y a 5 différences entre ces deux perroquets. Peux-tu les trouver?



2

JUIN

0 0 0

AU FIL DES JOURS

Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
				1	2	3
4	5 Séance régulière du Conseil	6	7	8	9	10
11	12	13 Tombée de L'Écho	14 Assemblée générale annuelle du Cercle des Fermières	15	16	17
18 FÊTE DES PÈRES 	19	20	21	22 Fin des classes Vacances! 	23	24 Fête nationale Saint-Jean-Baptiste 
25	26	27	28	29	30	



Fleuriste
Demontmagny Inc.

- ☼ FLEURISTE
- ☼ BOUTIQUE DÉCORATION
- ☼ SERRES ET CULTURE-JARDIN

NOUVELLE
ADRESSE →

Monique Gaudreau, propriétaire
310, boul. Taché Est, Montmagny
G5V 1C8

248-0117 / 1-800-463-0117

**PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITÉ SAINT-FRANÇOIS-DE-LA-RIVIÈRE-DU-SUD
COMTÉ DE MONTMAGNY**

À une séance régulière des membres du Conseil municipal de la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud, dûment convoquée par avis spécial à chacun et tenue le lundi 1er mai 2000, à la salle municipale au Centre des Loisirs, à vingt heures.

À laquelle sont présents monsieur Jacques Dumas, maire, messieurs Norbert Morin, Auguste Boulet et Pierre Jean.

Madame Mariette Pelletier et monsieur Réjean Cloutier sont absents et n'ont pas motivé leur absence. Monsieur Yves Laflamme (le conseiller) est en voyage.

Monsieur Yves Laflamme, sec.-très. est aussi présent et signifie en début d'assemblée au public présent qu'il y a quorum et que l'assemblée publique peut avoir lieu.

La séance débute par la prière d'usage du Maire.

IL EST PROPOSÉ par Auguste Boulet

APPUYÉ par Pierre Jean

ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour soit accepté avec varia ouvert.

Une photocopie du procès-verbal de la séance régulière du lundi 3 avril 2000 ainsi que celui de la séance ajournée du lundi 10 avril 2000 ayant été remise à chacun des membres du Conseil, leur lecture en est dispensée.

IL EST PROPOSÉ par Pierre Jean

APPUYÉ par Auguste Boulet

ET RÉSOLU QUE le procès-verbal de la séance régulière du lundi 3 avril 2000 soit accepté en y apportant la correction suivante: "À la résolution portant le numéro 52-2000, il apparaît comme proposeur de la résolution le nom de monsieur Pierre Cloutier, hors ce devrait être monsieur Pierre Jean" ainsi que le procès-verbal de la séance ajournée du lundi 10 avril 2000 en y apportant la correction suivante: " au deuxième paragraphe dans la présentation des états financiers 1999 de la municipalité, il est écrit "Donc, le résultat avant affectations est de 139 693\$ et le résultat avant affectations est de 158 328\$." On devrait plutôt lire: "Donc, le résultat avant affectations est de 139 693\$ et le résultat net après affectations est de 158 328\$."

ACCEPTATION DES COMPTES À PAYER

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Pierre Jean

APPUYÉ PAR monsieur Auguste Boulet

ÉT RÉSOLU QUE le secrétaire-trésorier soit autorisé à payer les comptes suivants :

Hydro-Québec, du 01-02 au 28-03(56 jours)	531,34
QuébecTél., service garage	103,56\$
service municipalité	364,47\$. 468,03

QuébecTél., service globetrotter	18,35
Ministre Revenu Québec, remise avril 2000	5 483,02
Revenu Canada, remise avril 2000	3 498,31
Régie Anse-A-Gilles, enfouissement vidanges et solde de janvier, février et mars 2000 CARRA, remise avril 2000	874,80
Richard Leblanc, enlèvement vidanges avril 2000	2 229,24
La Fabrique Saint-François, loyer avril 2000	166,67
L.C.Q. Laboratoire de l'environnement, analyse chimique ..	117,79
Les alarmes Clément Pelletier service surveillance pour la période du 17-04-2000 au 16-04-2001	165,64
Ass. des chefs de services d'incendie du Québec, 2 inscriptions Séminaire chauff. bois, Trois-Pistoles.....	50,61
Novicom 2000 inc., radio pour moto	46,01
Unibéton, matériau gran. rempl. carrière	53,49
Philiass Blais et fils enr., terre tamisée	117,33
Martineau Express, service messagerie	15,81
Emco ltée., réparation manchon	163,89
Garage J.G. Rémillard inc. pièces pour chasse-neige, niveleuse et camion mack	392,23
Excavation Gérard Pouliot inc., 17.64 tonnes de sable et sel	192,76
Martin Mercier, location de Béliet pour hiver 1999-2000	5 853,68
COBA, gestion de bibliothèques et licence d'utilisation pour la période du 01-04-2000 au 31-03-2001	805,18
S.C.A. St-François,	463,86
Tenco, alarmstat, émetteur temp., frais de transport	291,70
Garage G.G.B. Samson inc., essence balai de rue	81,00
C.A.U.C.A., 2 licences radio 2000	82,00
Propane G.R.G. inc., propane commercial 398lt à 0,3500	160,23
P/D'auto G.G.M. inc., Montmagny, filtre à air, filtre à huile, filtre à essence, camion incendie GMC 75-223	33,08
Garage Michel Aubé enr., réparation camion service incendie	57,51
Alphonse Marceau, déneigement rue du côteau	416,96
Les produits industriels Jean-Paul Côté inc., hypochlorite sodium	607,33
Pétrole Montmagny inc., huile garage municipal	671,60
Réal Huot inc., matériel d'aqueduc	919,91

Praxair, location de bouteilles	22,52
Lalimec inc., fabriquer clef spécial suivant dessin	121,93
Bureautique Côte Sud inc., rech.corr. dryline lig., articles de bureau	27,54
Le nettoyeur magnymontois inc., nettoyage salopette	31,99
CAR QUEST, réparation des pneus.	20,47
Édith Paré et Sylvie Simard, peinture Pavillon Bédard	100,00
Pompiers, repas lors de formations	95,69
REM, réparation camion inter	156,33
Excavations Chanel et fils inc.	
excavation coin 4e Rue et 1 ^{ère} Rue Est.	1 176,13
Association chefs services d'incendie du Québec	
insc. strat. tact. intervention 29/04/00	81,00
Scaphandre Autonome, 4 pleins d'air	46,01
Pharmacien Pierre Martin, essuie-tout, papier de toilette	43,42
Excavation Gérard Pouliot Inc., 17.63 tonnes de sable et sel	192,64
Peuple Côte Sud, publication d'article.	143,78
Excavations Chanel et Fils inc., excavation égout et aqueduc.	1 217,25
Martineau Express, service de messagerie.	15,81
Roger Blais, remb. de facture (essence balai mécanique).	31,62
Pétrole Montmagny inc., huile à chauffage garage municipal	133,95
Le Nettoyeur Magnymontois inc., nettoyage de salopette	14,22
R.E.M., pièces et réparation pour pickup GMC 96-135	162,42
S.C.A. St-François, ciment, bague, collet, etc.,	40,10
Berger inc., triangle droit, déflecteur en peigne 32 5/8.	243,95
Propane GRG, propane 511.7 à .3500	206,01
MRC de Montmagny, formulaires de permis, hon. regr. Assur. F.,etc.,.	815,16
Aurèle Gendron, déneigement de l'entrée Chamberland 1999-2000.	690,15
P/D'auto GGM inc., pieces pour camion Ford 99-338.	3,61
Le Nettoyeur Magnymontois inc., nettoyage de salopettes.	17,77
S.C.A. St-François, ruban à mesurer	29,32
Ultra Dépanneur St-François enr., essence.	594,59
ITT Flygt, matériel assainissement	799,47
Équipement de Ferme Bonneau, pièces réparation compresseur.	189,79

Gaston Garant, remb. frais déplacement avril 675km à .24	162,00
Réjean L'Italien, remb. frais déplacement avril 335km à .24	80,40
Jocelyne Noël, entretien bureau avril.	50,00
Bureautique Côte Sud, contrat service photocopieur	54,48
Excavations Chanel & Fils, location pelle réparation égout et aqueduc	906,97
Agence Bo-Mont, matériel équipement	1 207,40
Québecel Mobilité, cellulaires et télé-avertisseur	127,55
Total:	35 033,30\$

Je soussigné, Yves Laflamme, secrétaire-trésorier, de la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud, certifie que la municipalité a dans son fonds général les avoirs requis pour payer les comptes décrits précédemment.

POINTS MUNICIPAUX

Regroupement d'assurances

Gestarisques, pilotait le dossier du regroupement des Assurances générales pour les municipalités de la MRC de Montmagny.

Des soumissions ont été demandées. Finalement, il n'y a que Assurances PMT inc. qui a répondu. D'ailleurs, lors d'une séance antérieure, le secrétaire vous a montré le tableau qui affichait les nouvelles primes pour chacune des municipalités. Pour Saint-François, ça représente une économie de près de 4 000\$ soit environ 21 %. Je joins de nouveau le tableau des primes pour que vous soyez en mesure de mieux visualiser la situation. Maintenant, si vous êtes d'accord, il faut officialiser le tout en faisant parvenir une résolution à la MRC à l'effet que la municipalité accepte la soumission de Assurances PMT inc.

Je rappelle que la date de prise d'effet des polices sera la même pour toutes les municipalités soit le 15 mai 2000. Une police sera émise par municipalité et cette dernière gèrera elle-même directement son portefeuille d'assurances.

CONSIDÉRANT QUE la firme Gestarisques Inc. avait le mandat d'effectuer une étude sur le regroupement des assurances générales pour chacune des municipalités composant la MRC de Montmagny;

CONSIDÉRANT QUE des soumissions publiques ont été demandées pour ce dossier;

CONSIDÉRANT QU'il n'y a qu'un soumissionnaire qui a répondu;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud y trouve dans cette demande de regroupement d'assurances une économie de près de 4 000\$;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Pierre Jean

APPUYÉ par monsieur Auguste Boulet

ÉT RÉSOLU QUE la municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud

accepte la soumission de Assurances PMT Inc., concernant le coût de la police d'assurance générale de la municipalité.

QUE la date de prise d'effet des polices soit la même pour toutes les municipalités soit le 15 mai 2000.

QU'une police soit émise par municipalité et que cette dernière gère elle-même directement son portefeuille d'assurances.

HONORAIRES PROFESSIONNELS

Monsieur Jacques Pelletier, arpenteur-géomètre, avait été retenu pour effectuer le levé sur le terrain, le plan et les descriptions foncières de parcelles de terrain pour l'élargissement du chemin des Prairies Ouest. La soumission qu'il avait présentée a été retenue à la séance du 4 octobre 1999. Le tout pour 700\$ taxes en sus. Aujourd'hui, je vous présente le compte officiel de ses honoraires.

CONSIDÉRANT QUE Jacques Pelletier, arpenteur-géomètre a terminé le mandat pour lequel la municipalité avait retenu ses services concernant l'élargissement du chemin Les Prairies Ouest;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Auguste Boulet

APPUYÉ par monsieur Pierre Jean

ÉT RÉSOLU QUE la municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud accepte de payer les honoraires professionnels de Jacques Pelletier au montant de sept mille dollars (7 000\$) taxes en sus pour avoir effectué le levé sur le terrain, le plan et les descriptions foncières des vingt-six parcelles de terrain visées pour l'élargissement d'un secteur du chemin Les Prairies Ouest.

HONORAIRES PROFESSIONNELS FINAUX

BPR présente son compte d'honoraires professionnels final dans le dossier de l'assainissement des eaux. Il s'élève à 2 800\$ taxes en sus. Ce montant correspond à une gérance et à la finalisation du dossier afin que tout soit bien clair au moment de la transmission des documents au ministère des Affaires municipales. Une photocopie de ces honoraires vous est remise.

CONSIDÉRANT QUE le dernier compte d'honoraires professionnels présenté par BPR, concernant l'assainissement des eaux, a été vérifié par le Conseil municipal;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Norbert Morin

APPUYÉ par monsieur Auguste Boulet

ÉT RÉSOLU QUE la municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud accepte de payer le dernier compte d'honoraires professionnels présenté par BPR concernant la finalisation du dossier d'assainissement des eaux et qui s'élève au montant de deux mille huit cent dollars (2 800\$) taxes en sus.

PROPOSITION DE LA FIRME ÉRIC LACHANCE, C.A.

La firme Éric Lachance, comptable agréé, en réponse à une demande du Conseil municipal, fait la proposition suivante pour vérifier les livres et préparer les états financiers pour les

exercices se terminant:

Au 31 décembre 2000:	2 950\$, taxes en sus
Au 31 décembre 2001:	2 950\$, taxes en sus
Au 31 décembre 2002:	2 950\$, taxes en sus

C'est une augmentation de 100\$ par rapport à l'exercice financier 1999.

À titre informatif, la firme Éric Lachance fait la proposition suivante pour vérifier les livres et préparer les états financiers des Loisirs Saint-François pour les exercices se terminant:

Au 31 décembre 2000:	700\$, taxes en sus
Au 31 décembre 2001:	700\$, taxes en sus
Au 31 décembre 2002:	700\$, taxes en sus

C'est le même prix que le dernier exercice financier.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Pierre Jean

APPUYÉ par monsieur Auguste Boulet

ÉT RÉSOLU QUE la municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud accepte la proposition de la firme Éric Lachance, c.a., pour vérifier les livres et préparer les états financiers de la municipalité et que se détaille ainsi:

Au 31 décembre 2000	2 950\$, taxes en sus
Au 31 décembre 2001	2 950\$, taxes en sus
Au 31 décembre 2002	2 950\$, taxes en sus

MESURES PRÉVENTIVES (À TITRE INFORMATIF)

La CSST et les intervenants de santé publique rappellent les mesures de prévention requises pour éviter l'exposition aux gaz toxiques ou lorsqu'on doit pénétrer dans les fosses, pré-fosses, citernes, épandeurs à fumier et à purin ainsi que dans les autres espaces clos.

Une photocopie de l'information est remise aux élus.

À la demande du Conseil municipal, cette information apparaîtra dans la prochaine édition du journal l'Écho de St-François.

AUTORISATION POUR DEMANDER DES SOUMISSIONS

À chaque année, depuis 2 ans, on rafraîchit l'intérieur de 2 logements au Pavillon Bédard.

Il en reste 2 à faire pour compléter le tout (6 logements sont dans ce pavillon).

Les quantités requises en pré-lards et en tapis ont été calculées et les voici:

72 verges de pré-lards
100 verges de tapis 20 onces

Autorisez-vous le secrétaire-trésorier à demander des soumissions sur invitation pour ce travail?

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal veut poursuivre sa politique de continuité dans le rafraîchissement des logements au Pavillon Pierre-Laurent Bédard;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Norbert Morin

APPUYÉ par monsieur Auguste Boulet

ÉT RÉSOLUT QUE la municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud autorise le secrétaire-trésorier à demander des soumissions sur invitation à différents fournisseurs pour le travail mentionné ci-haut.

Le secrétaire-trésorier a demandé des soumissions auprès des trois fournisseurs suivants et en voici le résultat;

Couvre-Plancher Lachance Enr.	2 676.00\$, taxes en sus
Parallèle Décor	3 145.72\$, taxes en sus
Tapis Montmagny enr.	2 975.00\$, taxes en sus

Monsieur le Maire se désiste de cette décision.

CONSIDÉRANT QUE les mêmes devis avait été présentés aux fournisseurs invités;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Pierre Jean

APPUYÉ par monsieur Norbert Morin

ÉT RÉSOLU QUE la municipalité de St-François de la Rivière du Sud retient la soumission de Couvre-Plancher Lachance Enr. au montant de deux mille six cent soixante-seize dollars (2 676\$) taxes en sus pour rafraîchir les logements 528 et 532 au Pavillon Pierre-Laurent-Bédard.

QUE le soumissionnaire retenu s'en tienne exactement à ce qui apparaissait sur le devis.

QUE l'exécution des travaux se fasse dans les meilleurs délais (d'ici la début juin).

REMRORQUE "TRAILER "

Tout l'automne dernier, on a été à la recherche d'une remorque pas trop dispendieuse. On n'a rien trouvé en bas de 400\$. Cette année, la préposée à l'entretien des fleurs et de la pelouse ne pourra disposer de celui que lui prêtait une amie. Donc, le comité d'embellissement, lors de sa dernière réunion, a décidé d'en acheter un à même son budget de l'embellissement. Par contre, le comité apprécierait que la remorque ne serve qu'à l'embellissement. Une remorque neuve de dimension 4 X 8 pieds pouvant basculer coûte environ 800\$.

CONSIDÉRANT QU'une remorque (trailer) est indispensable pour transporter l'équipement nécessaire à la tonte du gazon et à l'entretien des fleurs;

CONSIDÉRANT QUE le comité d'embellissement est prêt à assumer cet achat à même le budget dont il dispose;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Auguste Boulet

APPUYÉ par monsieur Pierre Jean

ÉT RÉSOLU QUE la municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud accepte que le comité d'embellissement fasse l'acquisition d'une remorque (trailer) pour les besoins de la préposée à l'entretien des fleurs et du gazon.

QUE l'équipement ne serve qu'à l'embellissement.

GARDE-FEU MUNICIPAL

Actuellement, la municipalité n'a pas trouvé de remplaçant à monsieur Jacques Blais pour occuper ce poste. À vrai dire, il y aurait peut-être un ou deux candidats potentiels mais ces derniers s'interrogent sur la réglementation en vigueur à la municipalité à savoir quand il faut ou non émettre un permis de brûlage. Après vérification de la part du secrétaire, le constat fut le suivant: il n'y a que l'article 24 du règlement sur les nuisances (No 177-1999) qui en parle un peu. Voici ce que l'article dit:

“Constitue une nuisance et est prohibé le fait d'allumer ou de maintenir allumé un feu dans un endroit privé sans permis sauf s'il s'agit d'un feu de bois allumé dans un foyer spécialement conçu à cet effet.”

Bref, il faudrait que la municipalité se dote d'une réglementation concernant les brûlages. Le garde-feu se sentirait plus à l'aise dans l'émission ou non de ces permis. Le secrétaire joint une photocopie de la réglementation de Berthier-sur-Mer sur le sujet et est en attente de celle de Montmagny. Si le Conseil est d'accord, on pourrait passer un avis de motion immédiatement à cette séance-ci.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Auguste Boulet

APPUYÉ par monsieur Pierre Jean

ÉT RÉSOLU QU'un avis de motion est présenté à l'effet qu'une réglementation concernant les brûlages sera soumise au Conseil municipal pour fins d'adoption lors d'une séance ultérieure.

VARIA

STATIONNEMENT

La municipalité a reçu par voie écrite de la Fabrique l'autorisation de mettre des affiches contre les dangers d'incendies aux endroits suivants: du côté de la Bibliothèque du Rocher et devant le Pavillon Pierre-Laurent-Bédard. Donc, à ces endroits précis, le stationnement sera strictement interdit.

La municipalité, suite à l'autorisation de la Fabrique, va installer dans les semaines à venir une signalisation appropriée qui va signifier l'interdiction de stationner à ces endroits. Pour l'instant, il faut que la municipalité passe une résolution pour dire qu'elle est d'accord pour qu'une interdiction de stationner soit signalée à ces endroits-là.

CONSIDÉRANT QUE la Fabrique de St-François mentionne dans son procès-verbal du 26 mars 2000 dernier qu'elle autorise la municipalité à mettre des affiches afin d'interdire le stationnement à certains endroits comme devant le Pavillon Pierre-Laurent-Bédard et sur le côté Est de l'église;

CONSIDÉRANT QUE l'article 4 du règlement relatif au stationnement signifie qu'il est interdit de stationner un véhicule aux endroits où une signalisation indique une telle interdiction;

CONSIDÉRANT QUE ces endroits doivent être spécifiés par résolution;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Auguste Boulet

APPUYÉ par monsieur Pierre Jean

ÉT RÉSOLU QUE la municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud va

installer dans les semaines à venir une signalisation qui va interdire le stationnement aux endroits mentionnés précédemment et ce pour des raisons sécuritaires.

PROJET POUR L'ASSOCIATION DU BASEBALL

La compagnie Molson, depuis quelques années accorde des subventions pour améliorer les infrastructures des équipements de sport. L'an dernier, Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud a reçu une subvention pour améliorer son terrain de balle. Cette année, l'Association du baseball de St-François va faire une demande à Molson pour améliorer à son tour l'équipement sportif (nouveau filet d'arrêt-balle derrière le marbre, un dessus en pvc qui va couvrir le haut de toute la clôture ceinturant le terrain de balle, réparations des estrades, etc.) Cette demande doit être formulée par un individu oeuvrant dans un organisme sans but lucratif. Pour St-François, le demandeur est monsieur François Létourneau. Ce dernier s'occupe de faire la demande de subvention auprès de Molson. En retour, il lui faut un appui par résolution émanant de la municipalité.

Le Conseil décide d'appuyer monsieur Létourneau dans sa démarche.

Les coûts totaux seront fournis plus tard à la municipalité et celle-ci décidera à ce moment-là quelle est le pourcentage de sa participation. Évidemment le tout est conditionnel à l'obtention de la subvention de Molson Ltée.

ATTENDU QUE les installations du terrain de balle des Loisirs St-François de Montmagny Inc. ont besoin d'être réaménagées;

ATTENDU QUE ces installations sportives servent gratuitement à toute la communauté;

ATTENDU QUE le programme communautaire d'Équipaction vise exactement la demande qui consiste à améliorer les installations récréatives et sportives ouvertes à tous;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Pierre Jean

APPUYÉ par monsieur Auguste Boulet

ÉT RÉSOLU QUE la municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud appuie la demande de réaménagement de l'équipement du terrain de balle présentée à Équipaction par monsieur François Létourneau, lui-même contribuable à St-François, et assure une participation financière équivalent à 1/3 de l'ensemble du coût total du projet.

CONTRAT DU RESPONSABLE DES TRAVAUX PUBLICS

Le responsable des travaux publics, monsieur Réjean L'Italien, a été engagé par contrat à la municipalité. Le contrat débutait le 9 mai 1999 et si ce dernier ne devait pas être renouvelé, le principal intéressé en l'occurrence monsieur L'Italien, devait être avisé un mois à l'avance. C'est ce qui a été fait le dimanche 9 avril dernier. Maintenant ce soir, il faut officialiser le tout par voie de résolution.

La décision finale va se prendre par un vote à voix haute.

Monsieur Jacques Dumas

Monsieur Pierre Jean

Monsieur Norbert Morin

Monsieur Auguste Boulet

contre le renouvellement du contrat

Donc, le secrétaire note que les quatre élus présents à l'assemblée ont voté contre le renouvellement du contrat de monsieur Réjean L'Italien en tant que responsable des travaux publics à Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud.

ATTENDU QUE la Municipalité a engagé un responsable des travaux publics, Monsieur Réjean L'Italien, à compter du 10 mai 1999 jusqu'au 9 mai 2000;

ATTENDU QUE l'entretien des chemins et plus particulièrement l'entretien des chemins d'hiver en milieu rural est l'une des responsabilités importantes du responsable des travaux publics;

ATTENDU QUE la Municipalité, malgré un hiver relativement clément, a constaté des manquements importants dans la direction des travaux confiés au responsable des travaux publics;

ATTENDU QUE Monsieur L'Italien, malgré de nombreuses interventions du maire et du secrétaire-trésorier, n'a pas su démontrer sa capacité à assumer cette partie importante de son travail suscitant de très nombreuses critiques;

ATTENDU QUE la Municipalité a toujours donné priorité l'entretien de ses rues et routes dans un souci de sécurité de ses citoyens;

ATTENDU QUE Monsieur L'Italien n'a pas démontré être à l'écoute de toutes les interventions dont il a été l'objet;

ATTENDU QUE le lien de confiance entre la Municipalité et son responsable des travaux publics est rompu;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Norbert Morin,
APPUYÉ par monsieur Auguste Boulet,
ET RÉSOLU QUE le contrat de Monsieur Réjean L'Italien ne soit pas renouvelé à son échéance le 9 mai 2000.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Norbert Morin
APPUYÉ par monsieur Pierre Jean
ÉT RÉSOLU QUE l'intérim pour les travaux publics sera assuré par un comité restreint composé des trois personnes suivantes:

M. Jacques Dumas
M. Auguste Boulet
M. Norbert Morin

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ par monsieur Pierre Jean
APPUYÉ par monsieur Auguste Boulet
ÉT RÉSOLU QUE la séance soit levée.

La séance se termine vers vingt et une heures et trente minutes.

Jacques Dumas, maire
Yves Laflamme, sec.-trés.

Félicitations à La Franco-lière 2



L'Écho de St-François tient à souligner l'effort de nos jeunes dans le tournoi régional de Kin-Ball. «La Franco-lière 2» s'est classée 2^e sur 42 équipes. Le tournoi avait lieu au Cégep de Lévis-Lauzon en avril dernier. L'équipe se compose de: Kevin Blais, Jessy Blais, Émilie Montminy, Catherine Boissonneault, Tommy Blais et Vincent Pomerleau. Bravo à vous tous!

Les Jeux de L'Écho

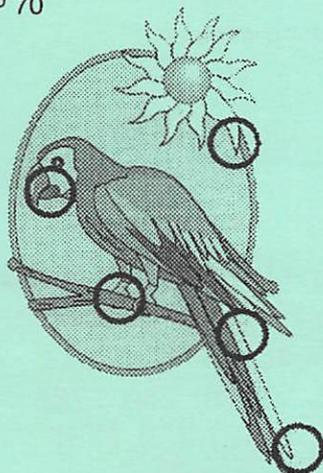
S
O
L
U
T
I
O
N
S

Nombre-Mystère

Jeu n° 5
Quinze

Jeu des différences

Jeu n° 70



O bonsoins

Pierre Martin

542, chemin St-François Ouest

Saint-François — G0R 3A0

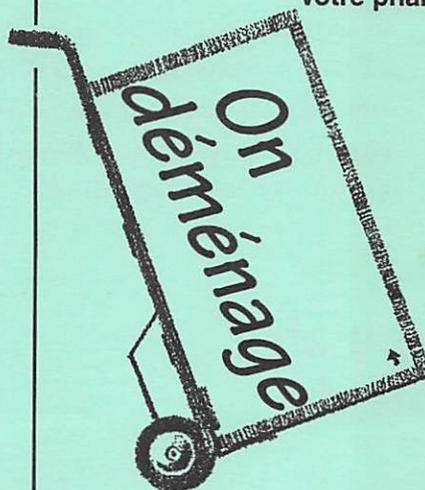
Tél.: 418-259-7728

Changement d'adresse Important

Changement d'adresse

Au cours du mois de juin, la pharmacie emménagera dans un nouveau local, soit le 542, chemin St-François Ouest (édifice du bureau de poste, autrefois J.P. Bolduc assurances). La date précise n'étant pas encore connue, au moment d'écrire ces lignes, je vous en ferai part dans d'autres communiqués. Je tiens à remercier la municipalité de St-François pour ces 19 années d'étroite collaboration à la Maison de la Paroisse. Au plaisir de vous accueillir dans un nouveau décor, avec le même service personnalisé!

Votre pharmacien Pierre Martin



Lundi: 9h à midi • 13h30 à 17h • 19h à 21h
Mar., mer., jeu.: 9h à midi • 13h30 à 17h
Vendredi: 9h à midi • 13h30 à 17h • 19h à 21h

LIVRAISON GRATUITE





Desjardins

La Caisse Populaire de St-François de Montmagny

Exclusif

Plus de **208 000 \$**

**Versés en ristournes
au cours du mois
de mai 2000**

Le versement de ristournes,
un avantage exclusif
de votre Caisse Populaire,
votre Coopérative
de services financiers

Réservé aux membres utilisateurs seulement

La Caisse Populaire de St-François de Montmagny a versé à ses membres des ristournes représentant:

10% des intérêts payés en 1999 sur vos dépôts

5% des intérêts payés sur vos emprunts

25% des frais d'utilisation et services perçus en 1999

Au cours des dix dernières années, plus de 1,2 million de dollars a ainsi été remis aux sociétaires de notre Caisse.

C'est grâce à la participation active de nos membres et de la confiance qu'ils ont témoignée de façon assidue à l'égard de notre Caisse que ces résultats ont été rendus possibles.

La Caisse Populaire de St-François de Montmagny

Votre seule institution financière

LOCALE

Siège social

526, chemin St-François
Saint-François (Québec)
G0R 3A0

TÉL.: (418) 259-7786

FAX: (418) 259-7787

LÉON JALBERT
Directeur général